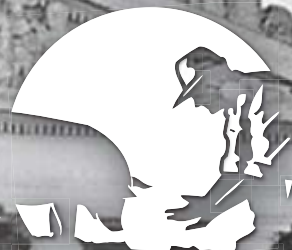
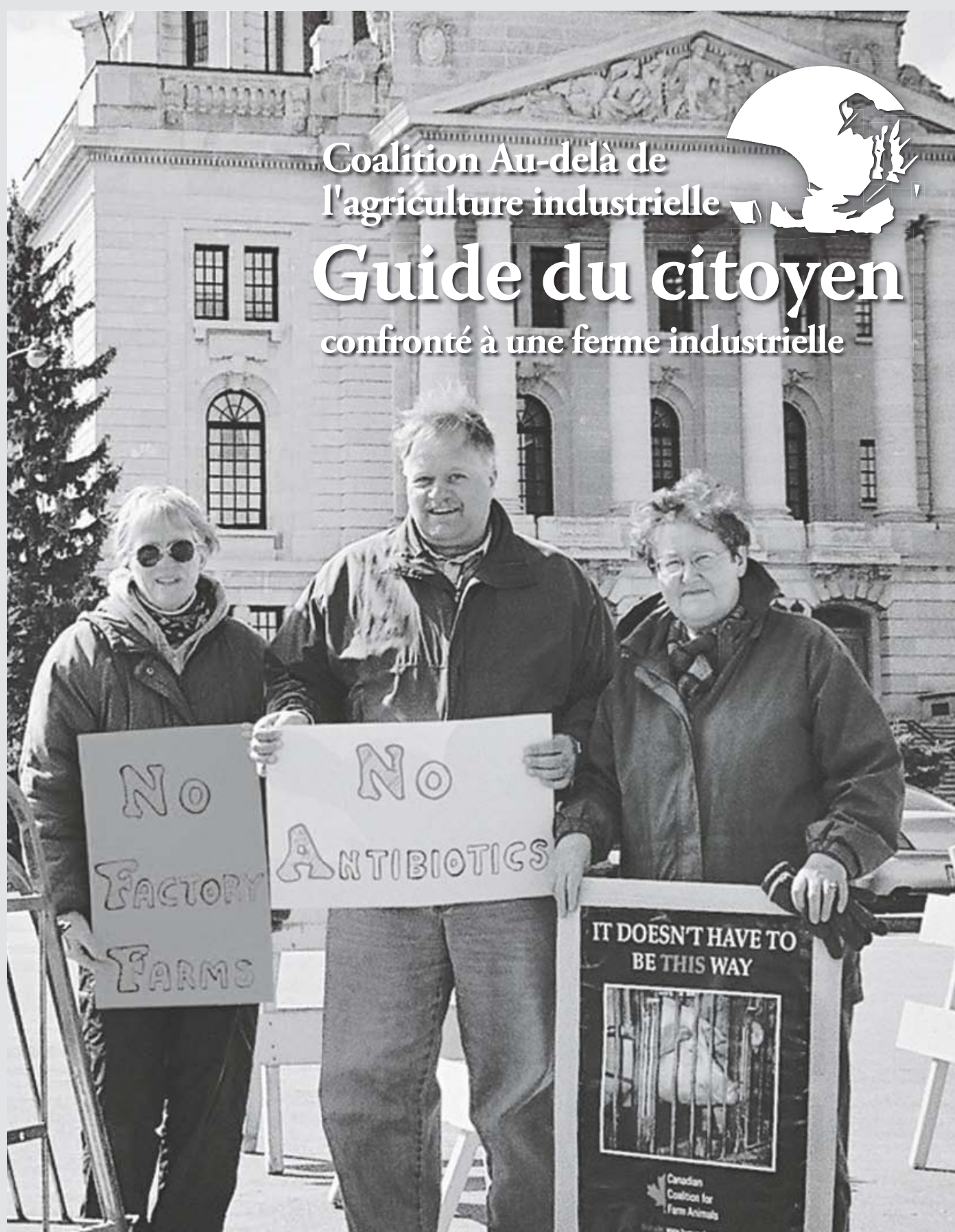


Coalition Au-delà de
l'agriculture industrielle



Guide du citoyen

confronté à une ferme industrielle



Manuel d'aide à la protection de votre collectivité

Table des matières

- 1 Introduction**
- 2 Renseignez-vous sur les exploitations d'élevage intensif**
- 3 S'organiser**
- 4 Organisez votre collectivité**
- 5 Utilisez les médias**
- 6 Disséquer la proposition d'EEI**
- 7 Évaluer les répercussions potentielles de l'EEI sur l'eau, la terre et l'air**
- 8 Analyser les aspects économiques de l'EEI**
- 9 Enquêter sur la société en cause**
- 10 Comprendre le cadre juridique**
- 11 Utilisez le système juridique**





1 Introduction

Une ferme d'élevage industriel emménage dans votre région ou une exploitation existante vous cause des problèmes et vous ne savez pas au juste quoi faire à ce sujet? Ce Guide a été conçu pour vous aider à comprendre les problèmes qui se rattachent aux fermes industrielles et à organiser votre collectivité. Nous avons inclus des conseils pratiques sur le genre d'information que vous devez recueillir, sur l'endroit où vous devez la chercher et, une fois l'information pertinente trouvée, sur ce que vous devez faire.

L'expérience nous a enseigné que les étapes les plus importantes que vous devez franchir, face à une ferme industrielle, sont de vous informer sur le sujet et d'organiser votre collectivité et la région avoisinante. C'est une lutte qui concerne la collectivité entière, et vous avez besoin de l'aide du plus grand nombre possible de personnes.

Il se peut que vous vous sentiez démuni, incertain, voire même un peu perdu. Nous voulons vous assurer que vous n'êtes pas seul. Il existe de nombreux groupes partout au pays qui s'occupent de cette question, et nous ferons de notre mieux pour vous mettre en communication avec eux.

Si vous avez des conseils pratiques ou des suggestions à donner aux groupes futurs, faites-nous en part. Nous vous serons reconnaissants de tout renseignement que vous souhaitez partager.

La vision de la Coalition « Au-delà de l'agriculture industrielle » est une « *production animale qui respecte la santé et la justice sociale* ». Notre mission vise à promouvoir une production animale favorisant la souveraineté alimentaire, la santé écologique, la santé humaine et animale, le développement durable à l'échelle locale, la viabilité des communautés et l'exercice de choix éclairés par les citoyens et les consommateurs.

Nous vous souhaitons la meilleure des chances.

L'équipe de la Coalition « Au-delà de l'agriculture industrielle »

*Publié en janvier 2007 par
La Coalition « Au-delà de l'agriculture industrielle »
a/s de 501-230 22nd Street East
Saskatoon (Saskatchewan) S7K 0E9*

Sans frais : 1-877-955-6454
info@beyondfactoryfarming.org
www.beyondfactoryfarming.org

Ce guide peut être reproduit sans permission, en tout ou en partie, à condition que l'organisme « Au-delà de l'agriculture industrielle » ou l'auteur soit dûment cité comme source.

Définitions

Unité animale

Une unité animale n'est PAS simplement un animal, mais une unité de mesure de production animale qui varie d'une province à l'autre. Dans la plupart des cas, une unité animale est calculée en fonction de la quantité d'aliments consommés, ou de fumier produit, par vache de 1 000 lb. Par exemple, en Alberta, une unité animale peut équivaloir à 1 vache laitière tarie, 2 bouvillons d'engraissement, 5 porcs d'engraissement, 18,2 porcelets sevrés ou 500 poulets à griller. Veuillez vérifier auprès de votre province pour connaître la définition qui s'applique dans votre région.

EEC

Exploitation d'élevage en claustration

Ferme industrielle

Un emplacement industriel de grande envergure où de nombreux animaux (habituellement des poulets, des dindes, des bovins ou des porcs) sont confinés, nourris et traités avec des produits pharmaceutiques afin de maximiser leur croissance et de prévenir les maladies. Les animaux produisent beaucoup plus de déchets que ce que les terres environnantes peuvent absorber. Ces exploitations sont associées à de nombreux risques environnementaux de même qu'à la cruauté envers les animaux (*définition en anglais tirée du site Web Sustainable Table, <http://www.sustainabletable.org/intro/dictionary/>*).

L'expression anglaise « factory farm », ou « ferme industrielle », a été utilisée pour la première fois par Ruth Harrison dans son livre *Animal Machines*, écrit en 1964, qui dénonçait le logement concentrationnaire des veaux de lait, des poulets et des porcs.

EEl

Exploitation d'élevage intensif (ou exploitation d'élevage industriel)

Promoteur

Personne ou société proposant la construction d'une EEI

Production animale socialement responsable

Les activités socialement responsables sont celles où les personnes qui en bénéficient assument l'intégralité des coûts qui en découlent et n'en refilent aucune partie aux personnes qui n'en profitent pas. Ainsi, un élevage socialement responsable s'assurerait que tous les coûts engendrés par son exploitation (pollution de l'air ou de l'eau, etc.) demeurent confinés dans les limites de la ferme et que personne d'autre ne doive en payer le prix.

Chaîne de valeur

Terme utilisé pour décrire la série d'opérations commerciales passant de la production primaire (sur les fermes) à la vente au consommateur final.



Intégration verticale

Quand une société possède ou contrôle des exploitations qui exécutent au moins deux étapes (production primaire, transformation secondaire, distribution en gros, commercialisation au détail) du circuit de production et de distribution d'un produit donné.

Trois façons d'utiliser ce guide

On the fly

Vous êtes confronté à une situation qui évolue très rapidement. Il vous faut agir sans délai. Imprimez la liste de vérification et franchissez-en les étapes du mieux que vous pouvez.

Les choses pressent, mais vous n'êtes pas en mode panique

Vous savez qu'une proposition de méga-ferme est sur la table, mais vous avez le temps de vous organiser. Pour commencer, passez en revue la liste de vérification. Ensuite, lisez chaque section du guide à mesure que vous vous attellez aux diverses tâches à accomplir lorsque vous devez faire face à une ferme industrielle.

Vous vous préparez pour un long siège

Vous êtes confronté à un problème à long terme, qu'il s'agisse d'un promoteur tenace ou de l'expansion d'une ferme existante. Utilisez la liste de vérification et les sections écrites du manuel, de même que les ressources détaillées qui sont énumérées et que vous pouvez trouver sur Internet ou à la bibliothèque.





2 Renseignez-vous sur les exploitations d'élevage intensif

Si vous n'êtes pas bien au fait des questions qui touchent les fermes d'élevage industriel, vous devez en premier lieu vous renseigner à ce sujet. Il existe une grande quantité d'information à assimiler. Nous vous incitons fortement à utiliser l'Internet, si possible. Si vous n'avez pas d'ordinateur, vous pouvez vous rendre à votre bibliothèque publique ou encore demander l'aide d'un ami. Et il ne faut jamais sous-estimer l'ingéniosité de votre bibliothécaire de référence local.

Assurez-vous d'obtenir un exemplaire de la demande d'EEI proposée et des règlements administratifs de votre région qui s'appliquent aux exploitations d'élevage intensif.

Les ressources suivantes vous aideront à trouver les renseignements dont vous avez besoin :

Generalités

1. www.beyondfactoryfarming.org. La Coalition « Au-delà de l'agriculture industrielle » Ce site fournit de l'information sur l'élevage industriel au Canada. Vous pouvez également appeler au bureau pour obtenir des renseignements en composant le 1-877-955-6454.
2. <http://www.factoryfarm.org> - Le site Web *GRACE Factory Farm Project* fourmille de renseignements détaillés ainsi que de liens menant vers de nombreux autres organismes. Puisque l'information sur le sujet est volumineuse, faites attention à ne pas vous laissez submerger par celle-ci. Si votre vitesse de connexion est lente, envoyez un courriel à l'adresse factoryfarm@gracelinks.org et demandez une copie du site Web sur CD-ROM, ou composez le 1-403-867-2999 pour obtenir de plus amples renseignements.
3. Rendez-vous à la section « Outils éducatifs » pour y lire les fiches d'information et les documents à distribuer qui vous aideront à en apprendre davantage et à informer les autres. Vous pouvez faire des copies de ces documents et les distribuer dans votre collectivité ou lors d'assemblées.
4. Abonnez-vous à la liste de diffusion électronique nationale de la Coalition « Au-delà de l'agriculture industrielle » afin d'être régulièrement informé sur la question des fermes industrielles et pour vous tenir au courant des démarches entreprises par d'autres personnes. Allez à l'adresse <http://lists.riseup.net/www/info/beyondfactoryfarming> et cliquez sur le lien « *subscribe* ».
5. Parlez avec des gens qui vivent déjà près de fermes industrielles. Prenez des notes, sans oublier les dates et les heures où vous avez parlé avec ces personnes. Lisez les témoignages qui figurent dans la section « Outils éducatifs » ainsi que ceux qui sont disponibles sur Internet à l'adresse <http://www.factoryfarm.org/resources/testimonials/>.
6. Trouvez qui (le ou les paliers de gouvernement ou l'organisme gouvernemental) possède un pouvoir de décision à l'égard de cette EEI. Il se peut que l'approbation nécessaire à l'implantation de l'EEI nécessite l'intervention de plusieurs paliers de pouvoirs décisionnels. Trouvez non seulement les ministères responsables, mais aussi les personnes qui auront leur mot à dire relativement à ce projet.

Lecture

Beyond Factory Farming: Corporate Hog Barns and the Threat to Public Health, the Environment, and Rural Communities

[Au-delà de l'agriculture industrielle : les porcheries constituées en société et la menace qu'elles posent pour la santé publique, l'environnement et les collectivités rurales] Ce livre explore les changements engendrés par l'industrialisation dans le secteur des porcheries et les répercussions qu'ils ont sur les fermes familiales, les aliments que nous consommons, les conditions de travail, les collectivités et la relation des gouvernements avec les sociétés et les citoyens. Il met en lumière non seulement l'industrie du porc au Canada, mais aussi les forces structurelles à l'œuvre qui transforment les collectivités et l'économie partout dans le monde. Disponible auprès du Centre canadien de politiques alternatives (CCPA). Voir à l'adresse :

www.beyondfactoryfarming.org/english/action/books.shtml

The Omnivore's Dilemma

[Le dilemme de l'omnivore] de Michael Pollan. Dans ce livre, Pollan pose la question « Que devrions-nous manger ce soir? » Il entraîne le lecteur dans un voyage défini par quatre repas produits par quatre systèmes de production : l'agriculture industrielle, l'agriculture « biologique à grande échelle », l'agriculture « au-delà du biologique » et la société de chasseurs-cueilleurs. Les réponses que Pollan nous offre ont de profondes répercussions politiques, économiques, psychologiques et même morales pour chacun de nous. Le livre *Omnivore's Dilemma* promet de changer notre perception de la politique et de notre plaisir de manger.

Foundations of Sand: Considering the Rationale for Factory Farming

[Bâtir sur le sable : un examen de la raison d'être des fermes industrielles] de Bill Weida. Les fermes industrielles ont envahi le territoire canadien et américain au moyen d'une série d'affirmations qui ont trompé de nombreuses collectivités. Vous avez vu La Meatrix ? Apprenez maintenant pourquoi les prétendus avantages des fermes industrielles sont remplis de failles et voyez la réalité qui se cache derrière tout ce qui a été dit. (Mars 2004) Téléchargez le fichier PDF à l'adresse http://www.factoryfarm.org/docs/Foundations_of_Sand.pdf ou le document Word à l'adresse http://www.factoryfarm.org/docs/Foundations_of_Sand.doc.

Pollution Shopping in Rural America and Canada: The myth of economic development in isolated regions

[En quête d'un milieu rural américain et canadien à polluer : le mythe du développement économique dans les régions isolées] de Bill Weida, professeur d'économie, Colorado College. Novembre 2001. Téléchargez le fichier PDF à l'adresse http://www.factoryfarm.org/docs/Pollution_Shopping_Update.pdf ou le document Word à l'adresse http://www.factoryfarm.org/docs/Pollution_Shopping_Update.doc



Writing Off the Rural West: Globalization, Governments and the Transformation of Rural Communities.

[L'abandon des régions rurales de l'Ouest : Mondialisation, gouvernements et transformation des collectivités rurales]. Publié par Roger Epp et Dave Whitson. Certaines conséquences de la mondialisation, qui figurent parmi les plus extrêmes, peuvent être observées dans les collectivités rurales. Malgré une économie mondiale florissante, les collectivités rurales et les personnes qui travaillent dans les secteurs des ressources naturelles comme l'élevage, la foresterie, les mines ou les pêches ont été frappées de plein fouet par les récents accords commerciaux internationaux. Ce recueil examine les changements qui touchent la vie rurale, partout au pays et sur la planète. Publié en collaboration par The University of Alberta Press et le Parkland Institute.

Articles écrits par John Ikerd

M. Ikerd est professeur émérite en économie rurale à la University of Missouri, Columbia, College of Agriculture, Food and Natural Resources. Il a écrit de très nombreux articles sur les collectivités rurales et l'agriculture durable qui sont à la portée de tous. Assurez-vous de lire *The Questions Rural Communities Should Ask About CAFOs* [Les questions que les collectivités rurales devraient poser à propos des EEC] et *Top Ten Reasons for Rural Communities to be concerned about Large-scale, Corporate Hog Operations* [Les dix principales raisons pour lesquelles les collectivités rurales devraient se préoccuper des exploitations porcines à grande échelle constituées en société]. Voir à l'adresse <http://www.ssu.missouri.edu/faculty/jikerd/papers/default.htm> pour obtenir une liste complète de ces articles et des liens vers ceux-ci.

Cesspools of Shame

[Les fosses de décantation de la honte] Cet ouvrage montre la manière dont les déchets animaux produits par les fermes industrielles menacent la santé humaine et les rivières de notre pays. Un manuel rédigé d'une manière merveilleusement concise pour les militants. (*Natural Resources Defense Council et Clean Water Network, juillet 2001*). Voir à l'adresse www.nrdc.org/water/pollution/cesspools/cessinx.asp

Agriculture that Makes Sense—Making Money on Hogs

[Une agriculture sensée – Rentabiliser l'élevage porcin], par le *Land Stewardship Project* (LSP) [projet d'aménagement du territoire agricole]. Cet ouvrage porte principalement sur l'entreprise porcine d'une exploitation de culture et d'élevage du Minnesota, qui compte une cinquantaine de porcs. Cette étude de cas, écrite pour le LSP par Jodi Dansingburg et Doug Gunnink du Minnesota Department of Agriculture, compare le dossier de production de la ferme aux moyennes des exploitations porcines les plus performantes, d'après le rapport annuel établi par le Minnesota Farm Business Management Program [programme de gestion d'entreprise agricole du Minnesota] pour la région. La ferme visée par l'étude de cas réduit ses dépenses en adoptant certaines pratiques de production telles les mises-bas à l'extérieur et le logement à faible coût. 1996 – 8 pages. 4,00 \$; 3,60 \$ - Rabais pour les membres. Voir à l'adresse www.landstewardshipproject.org/resources-pubs.html



Videos

La Meatrix

Est un court vidéo en animation flash offert sur Internet à l'adresse www.thematrix.com. Cette animation primée aborde les principaux problèmes associés à l'élevage intensif en parodiant le film de science-fiction The Matrix. Si vous souhaitez obtenir une version du film sur CD ou DVD, vous pouvez la commander par courriel à leo@thematrix.com.

Bacon, le Film

Explore les répercussions sociales et environnementales engendrées par l'expansion de l'élevage porcin à grande échelle au Québec dans les années 1990. Le producteur Hugo Latulippe a passé un an à sillonner la province pour interviewer les principaux joueurs de l'industrie du porc et leurs opposants. Produit initialement en français, ce film est également disponible en anglais. (Office national du film du Canada) Vous pouvez le commander à l'adresse www.nfb.ca

Pas de pays sans paysans

Dans ce documentaire, des éleveurs et des producteurs du Québec, de l'ouest du Canada, du nord-est des États-Unis et de la France proposent des solutions au fléau social et environnemental qu'est l'agriculture industrielle. Vous pouvez commander le film sur DVD à l'adresse www.nfb.ca.

PEI Pork

Les éleveurs de porcs dans les Maritimes n'ont aucun contrôle sur le prix qu'ils reçoivent pour leurs porcs ni sur leurs coûts de production. Les prix du porc sont fixés par une bourse des marchandises à Chicago, où les sautes d'humeur des gros acheteurs et des gros vendeurs fixent les prix pour tout le monde. Les petits agriculteurs de la Côte est n'ont donc aucune chance lorsque les prix baissent et que leurs coûts de transport, de chauffage ou d'aliments pour animaux montent. Toutefois, certains agriculteurs de l'Île-du-Prince-Édouard ont conçu un plan leur permettant d'échapper aux incertitudes de la bourse des marchandises en faisant les choses différemment. Voici leur histoire. Cet épisode de l'émission télévisée Land and Sea, produit par le réseau anglais de la Société Radio-Canada, la CBC, sera en vente en juillet 2007 par le ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse. Veuillez composer le 902-424-2440 ou écrire à l'adresse électronique mediacir@ednet.ns.ca.

Frankensteer

L'émission *The Passionate Eye* présente *Frankensteer*, un documentaire troublant qui nous révèle comment la vache telle que nous la connaissons a été transformée en vache aux hormones antibio-dépendante qui est porteuse potentielle de bactéries toxiques, et cela, pour produire des aliments bon marché. Le documentaire *Frankensteer* dévoile la dure, voire effrayante, réalité du cheminement du bœuf jusque dans notre assiette. Pour commander le DVD de *Frankensteer*, écrire à l'adresse électronique info@paradigmpictures.com



Corporate Agriculture: The Hollow Men

[L'agro-industrie : l'homme sans lendemain] La série télévisée *The Nature of Things*
De nombreux scientifiques s'accordent pour dire que nous consommons la viande et le lait d'animaux en mauvaise santé. Pendant que nous flânons à notre comptoir des viandes local, en nous demandant quoi acheter pour dîner, de plus en plus de fermes internationales constituées en société élaborent des procédures plus rapides et plus économiques pour amener les aliments dans nos assiettes. Ces aliments sont bon marché parce que les fermes qui les produisent ne paient pas les coûts environnementaux et sociaux engendrés par leur production. Cette émission télévisée examine comment une poignée de sociétés en sont venues à dominer la production et la distribution alimentaire en Amérique du Nord, de même que les coûts réels que nous devons assumer. www.cbc.ca/natureofthings/show_agriculture.html

Apocalypse Cow

[Titre inspiré du film Apocalypse Now - C'est l'apocalypse] La série télévisée *The Nature of Things*
Apocalypse Cow est un récit en deux parties qui porte sur la maladie de la vache folle, un trouble neurologique grave qui affecte les bovins et peut se transmettre d'une espèce à l'autre. L'épidémie de vache folle a pris naissance au Royaume-Uni pour se propager dans plus de 20 pays partout dans le monde. *Apocalypse Cow* est aussi une histoire qui nous transporte dans un monde de camouflage et de cupidité. On y examine de nouveaux renseignements sur l'histoire et les origines confuses de l'épidémie, ainsi que ses répercussions potentielles sur la santé humaine. www.cbc.ca/natureofthings/show_apocalypsecow.html

Pig Picture

Pig Picture présente des séquences filmées d'une enquête menée par la Humane Farming Association. Cette vidéo percutante de 18 minutes retrace l'évolution des méthodes d'élevage commerciales des porcs en Amérique, depuis la petite ferme familiale d'hier jusqu'à la mégaporcherie constituée en société d'aujourd'hui. Ne montre aucune scène d'abattage d'animaux et convient aux visionnements en groupe ou dans les écoles. Pour obtenir un exemplaire, allez sur le site www.hfa.org ou communiquez avec la Humane Farming Association au numéro 415-485-1495. Coûte 10 \$ par exemplaire en format VHS ou DVD.

Présentation de l'organisme Waterkeeper Alliance, Northfield, Minnesota, 7 décembre 2001.

Met en vedette Robert F. Kennedy, Jr. et Rick Dove. Traite principalement des parcs d'engraissement et des fermes industrielles, et de leurs effets destructeurs sur les fermes familiales, les rivières, les ruisseaux et les eaux souterraines ainsi que sur la santé des animaux et des humains. Dure un peu moins de trois heures. 25 \$ en format VHS. Real Life Video, PO Box 581703, Minneapolis MN 55458-1703.

Si vous souhaitez obtenir la liste des inscriptions nouvelles ou récentes ou encore vous procurer des exemplaires de vidéos ou de publications, communiquez avec la Coalition « Au-delà de l'agriculture industrielle » ou rendez-vous sur le site Web www.beyondfactoryfarming.org/english/action/films.shtml



Divers ouvrages pour apprendre à s'organiser

How to Save the World in your Spare Time, d'Elizabeth May

[Comment sauver le monde dans vos temps libres] Un guide pratique inspiré des ateliers sur l'activisme à l'intention des associations de citoyens animés par Mme May au moment où celle-ci était directrice exécutive du Sierra Club du Canada. Ce livre comporte des sections où sont exposés les rudiments de l'organisation, du lobbying, de l'utilisation des tribunaux, de la levée de fonds, des relations avec les médias et de la mobilisation du public. Publié par Key Porter Books, 2006.

Organizing for Social Change de **Kim Bobo, Jackie Kendall et Steve Max**

[S'organiser pour un changement social] Les chapitres de ce livre traitent des sujets suivants : les rudiments de l'organisation d'actions directes; l'élaboration d'une stratégie; les modèles d'organisation : la structure sous-jacente de l'organisation; la création de coalitions et l'adhésion à celles-ci; le développement du leadership; l'utilisation des médias; la collaboration avec les organismes religieux et les syndicats; l'art de parler en public; la collaboration avec les conseils d'administration des organismes communautaires; les recherches et les enquêtes tactiques en ligne; les levées de fonds dans la collectivité; la supervision; les systèmes administratifs; et la nouvelle économie.

Commandez votre exemplaire à l'adresse suivante :

Seven Locks Press
P.O. Box 25689
Santa Ana, CA 92799

The Troublemakers Teaparty: A Manual for Effective Citizen Action, de Charles Dobson

[Mobiliser les fauteurs de troubles : un guide pour une action sociale efficace]

Des milliers de petits groupes disposant de peu de ressources consacrent beaucoup de temps à essayer d'influencer les décideurs. Ces groupes sont constitués pour la plupart de citoyens ordinaires animés par le désir de changer les choses au-delà de leur propre vie. Les gouvernements et les sociétés appellent ces gens des « fauteurs de troubles ». Ceux qui étudient les problèmes complexes qui vont des soins de santé au réchauffement de la planète disent que nous avons besoin de beaucoup plus de fauteurs de troubles, de beaucoup plus de citoyens engagés.

Commandez votre exemplaire en ligne à l'adresse <http://www.newsociety.com/bookid/3823> ou écrivez à l'adresse suivante :

New Society Publishers
C.P. 189
Gabriola Island (C.-B.)
Canada VoR 1Xo

Boundaries of Home: Mapping for Local Empowerment, de Doug Aberley

[Les frontières de votre collectivité : la cartographie appliquée au renforcement de l'autonomie locale] Que vous vous opposiez à une coupe à blanc ou à un site d'enfouissement de produits toxiques, que vous participiez à un exercice d'aménagement ou de zonage local, ou encore que vous essayiez d'en apprendre davantage sur votre propre région, le livre *Boundaries of*



Home vous aidera à trouver, à utiliser et à créer les cartes qui vous conviennent le mieux. Superpositions, tapisseries et histoires sont tous des moyens que les collectivités peuvent utiliser pour dresser une carte représentant ce qui est crucial à leurs yeux : la circulation de l'eau et de l'air, les tendances des déplacements, la répartition des espèces, l'histoire locale. Ce livre explique, étape par étape, comment utiliser les ressources disponibles pour constituer des images de sa collectivité qui aideront véritablement les citoyens à se prendre en main. Commandez votre exemplaire en ligne à l'adresse <http://www.newsociety.com/bookid/3669>.

Solutions durables et solutions de rechange aux fermes industrielles

Face à un projet de ferme industrielle, il est important de pouvoir proposer une solution de rechange offrant une perspective positive. Voici quelques ressources que vous pourrez trouver utiles.

Livres

Enfin de bonnes nouvelles - Mille et un moyens d'aider la planète,

de David Suzuki et Holly Dressel

À travers des récits inspirants à propos de gens qui contribuent de façon positive à l'environnement et à la société dans notre monde, ce livre illustre des centaines de solutions efficaces qui peuvent toutes nous aider à bâtir un avenir meilleur.

Commandez ce livre à l'adresse http://www.editionsboreal.qc.ca/fr-result_isbn.php?id=1498

Holy Cows and Hog Heaven

de Joel Salatin

S'attaquant à des questions qui vont de l'intégrité des agriculteurs à la cuisine des consommateurs, jusqu'aux politiques culturelles en matière d'aliments bon marché, l'auteur Salatin regroupe producteurs et clients dans une même équipe œuvrant à créer un environnement où la ferme devient conviviale. *Holy Cows and Hog Heaven* favorise l'autonomie et libère chaque acheteur d'aliments du sentiment d'être à la merci du système alimentaire industriel. Ce livre s'adresse à quiconque souhaite voir des fermes saines et des enfants en santé.

Real Food for a Change

de Wayne Roberts, Lori Stahlbrand et Rod McRae

[De vrais aliments, pour changer] Outil puissant pour soulager l'anxiété croissante liée aux aliments, ce livre nous présente avec élégance des solutions simples que l'on peut mettre en pratique à sa table. De nombreux livres traitent du lien entre la diète et la santé. *Real Food for a Change* fait le lien entre la santé individuelle et la santé de la collectivité, de l'économie et de la planète. Ce guide visionnaire vous aide à prendre des décisions positives en matière d'éthique et d'environnement en ce qui a trait aux aliments que vous choisissez ainsi qu'à la manière dont vous les consommez.

canadagazette.gc.ca/partI/2006/20060902/html/regle2-e.html



Sites Web

Cultiver l'espoir

Un numéro spécial du magazine *Making Waves* - été 2006, est offert sur Internet à l'adresse http://www.cedworks.com/mw1702f_01.html.

Vous y trouverez des analyses et des exemples judicieux de fermes et de collectivités qui réussissent à offrir des solutions de remplacement à l'agriculture industrielle.

Canadian Organic Growers

[Cultivateurs de produits biologiques canadiens]. Cette association possède un vaste assortiment de livres, de vidéos et de DVD, d'affiches, de magazines et d'ouvrages de référence que vous pouvez commander à l'adresse <http://www.cog.ca/otherpubs.htm>

Le Centre d'agriculture biologique du Canada

Dirige, coordonne et publie des travaux de recherche et des documents éducatifs à l'intention des producteurs en vue de participer à la création de collectivités durables. Voir le site www.organiccentre.ca.

Le Règlement sur les produits biologiques du Canada

A été adopté en 2006. Voir à l'adresse pour obtenir plus de détails.

<http://canadagazette.gc.ca/part1/2006/20060902/html/regle2-f.html>

Le Falls Brook Centre

Vise à démontrer qu'il est possible de vivre en contact étroit avec notre environnement tout en contribuant de façon positive à l'économie locale. Voir à l'adresse

<http://www.fallsbrookcentre.ca/>.

Le mouvement Slow Food

Fait la promotion des produits locaux, voyant en ceux-ci l'expression d'une importante expérience culturelle. Voir le site *Slow Food Canada* à l'adresse http://www.slowfood.ca/FR/index_f.php

Holistic Management

[Gestion holistique] est une approche de la production d'animaux d'élevage en pâturage et de la prise de décision à la ferme qui favorise la santé des terres ainsi que la viabilité économique de la ferme et de la collectivité. Voir le site <http://www.holisticmanagement.org/>.

Pour obtenir plus de renseignements sur Alan Savory, le fondateur de *Holistic Management*, et sur son œuvre, voir à l'adresse http://www.holisticmanagement.org/new_site_05/What/W2_savory.htm.

The Grass-Fed Revolution

[Les bovins engraisés à l'herbe : une révolution] L'article <http://www.time.com/time/magazine/article/0,9171,1200759,00.html> nous raconte l'histoire de la conversion d'un exploitant de ranch au Texas qui est passé de la production industrielle de bétail à celle de bovins engraisés à l'herbe. Publié dans le *Time Magazine*.

Le site Orion Magazine

A publié plusieurs articles d'auteurs bien connus, dont Wendell Berry, à l'adresse

<http://www.orionmagazine.org/index.php/articles/list/C11/>.

Le Centre for EcoLiteracy

[Centre d'éco-alphabétisation] offre une longue liste d'outils éducationnels pour un mode de vie durable à l'adresse <http://www.ecoliteracy.org/>.

L'Organic Consumers Association

[Association de consommateurs de produits biologiques], établie aux États-Unis, présente d'excellents articles sur des enjeux importants concernant les aliments et l'agriculture. Voir à l'adresse www.organicconsumers.org.



La prochaine étape—S'organiser

Une fois que vous avez en main des renseignements sur les fermes industrielles, votre prochaine étape est de vous organiser.

Pour commencer, faites des recherches dans votre région pour vérifier si d'autres groupes ne se sont pas déjà constitués. Des douzaines d'organismes communautaires se sont formés au cours des dernières années en vue de contrer les effets de l'élevage industriel. Appelez le bureau de la Coalition « Au-delà de l'agriculture industrielle » pour que nous puissions vous informer de l'existence de groupes expérimentés dans votre région. Il est habituellement plus facile de se joindre à un groupe qui existe déjà que d'en former un nouveau.

Si vous ne parvenez pas à trouver d'autres groupes, créez le vôtre.

Si le sujet des fermes industrielles est méconnu dans votre collectivité, organisez une séance d'information publique afin de sensibiliser vos voisins et de trouver des personnes qui seront intéressées à vous aider. Vous pouvez organiser cette séance seul ou avec d'autres personnes de votre collectivité qui partagent vos préoccupations.

Les réunions n'ont pas à être compliquées ni formelles; il peut s'agir simplement de discuter de ces questions avec quelques voisins. Certaines personnes se réunissent à l'école ou à la bibliothèque locale, tandis que d'autres ont déjà utilisé des granges, des ateliers ou des garages. Trouvez un endroit tranquille où vous ne serez pas dérangés – pas de téléphone, pas d'enfants qui entrent et sortent, pas d'interruptions. Les restaurants, les cafés et les autres endroits commerciaux publics sont habituellement de piètres choix, à moins qu'ils ne soient pourvus de salles de réunion privées. Si vous pensez que la réunion durera plus d'une heure ou deux, prévoyez des rafraîchissements ou encouragez chacun à apporter quelque chose.

Si vous décidez de constituer votre propre groupe, faites tous les efforts nécessaires pour maintenir des relations de travail avec les autres groupes de votre région. Il est crucial que vous présentiez un front d'opposition unifié devant la ferme industrielle. Songez à former une alliance avec tous les groupes de votre région, coordonnez vos activités et appuyez-vous les uns les autres. Il est extrêmement important que les gens travaillent ensemble sur ce dossier. Une fois que vous êtes organisés, nous vous prions de communiquer avec la Coalition « Au-delà de l'agriculture industrielle » pour nous fournir les renseignements sur votre groupe. Si vous le souhaitez, nous mettrons le nom de votre groupe sur notre site Web.

2—Section 3: S'organiser

Nous vous encourageons également à téléphoner à Lisa Bechthold au 403-867-2999 ou à envoyer un courriel à la Coalition « Au-delà de l'agriculture industrielle » à l'adresse help@beyondfactoryfarming.org si vous souhaitez obtenir de l'aide pour vous organiser. Assurez-vous de fournir tous les renseignements nécessaires, y compris vos nom, adresse (sans oublier la province et le comté où vous résidez) et numéro de téléphone, afin que nous puissions communiquer avec vous. De plus, le site Web de « Au-delà de l'agriculture industrielle », www.beyondfactoryfarming.org et le site GRACE Factory Farm Project, www.factoryfarm.org, fourmillent de renseignements qui peuvent vous aider. Si vous vivez en zone rurale où les vitesses de connexion sont très lentes, faites-nous parvenir un courriel à l'adresse ci-dessus et nous vous enverrons le site Web sur CD-ROM.

Si votre collectivité est déjà renseignée sur le sujet des fermes industrielles et qu'un groupe de personnes est déjà prêt à vous aider, vous pouvez sauter l'étape de la réunion d'information et commencer votre action en tenant une réunion d'organisation.

Nommez votre groupe

Ainsi, vous aiderez les médias, les représentants élus et le public à vous identifier. De nombreux groupes utilisent des acronymes pour se faire connaître; par exemple, CAPER (Citizens Advocating Public Health and Environment Responsibility) ou FARM (Families Against Rural Messes). Créez un nom positif pour votre groupe. Le nom que vous choisissez est important, donc prenez votre temps avant de vous décider.

Attribuez les tâches

Divisez les responsabilités pour que le travail soit partagé. D'autres groupes ont vécu des problèmes de surmenage et d'épuisement; soyez donc attentif à la famille de vos membres ainsi qu'à leurs engagements professionnels. Faites preuve de souplesse et de compréhension si un membre ne parvient pas à accomplir ses obligations, et prévoyez un plan de rechange pour que le travail nécessaire puisse être accompli.

• Porte-parole

Cette personne communique bien et représente le groupe en entier. Elle doit être prête à déléguer le travail et à encourager les autres membres, et non à les dominer. Elle peut être élue présidente ou présidente du conseil du groupe. Elle doit être à l'aise avec les médias et faire un bon travail en public et devant les caméras. Assurez-vous que votre porte-parole lise aussi la section « Médias » du présent guide!

• Agents de presse et organisateurs d'événements médiatiques

Une ou plusieurs personnes devront s'occuper d'établir des liens avec la presse, de publier des communiqués, d'organiser des événements médiatisés et d'obtenir le plus de publicité possible sur le sujet. Il peut également s'agir de votre porte-parole. (Voir la section « Médias » ci-dessous pour plus de renseignements.)



• **Membres de la direction**

Nommez des personnes à d'autres fonctions, comme secrétaire et trésorier, et assurez-vous qu'elles comprennent bien en quoi consistent leurs responsabilités. Prenez des notes lors des assemblées et faites-les circuler pour que chacun en prenne connaissance, y compris les personnes qui n'ont pas pu être présentes.

• **Coordonnateurs**

Choisissez une ou deux personnes qui agiront à titre de coordonnateurs pour que les gens puissent demeurer en contact et agir comme une équipe. Un organisme qui a du succès s'assure que les gens sont informés et les encourage à participer. Créez une chaîne téléphonique efficace et utilisez-la pour diffuser tout nouveau renseignement parmi votre groupe (voir la section « Outils d'organisation »).

• **Recherchistes**

Chargez certaines personnes de recueillir de l'information et de communiquer avec les représentants locaux. Établissez une liste de préoccupations reliées à la ferme industrielle, y compris ses répercussions environnementales, économiques et sociales, ainsi que ses effets sur la santé. Les questions à examiner sont la contamination de l'eau et la pollution des sols, la pollution atmosphérique olfactive, les gaz et les poussières, la perte d'exploitants de fermes familiales, la dépréciation des propriétés, les crédits de taxes et impôt, les exonérations, les zones favorables aux entreprises, la dégradation des routes et l'augmentation de la circulation. Écrivez ces points selon l'ordre d'importance qu'ils ont pour votre groupe. Demandez à des membres de faire des recherches sur les diverses objections qui pourraient être formulées. (Vous trouverez des renseignements sur les personnes à contacter et sur la nature de l'information à recueillir dans la section « Recueillir l'information » sous le thème « Disséquer une proposition de ILO » ci-après.)

Ouvrez un compte bancaire

Décidez comment vous allez gérer l'argent ainsi que les dépenses avant qu'elles ne surviennent. Comment l'argent sera-t-il administré? Chaque personne paiera-t-elle une cotisation en plus des sommes provenant de levées de fonds? Ou chaque personne donnera-t-elle le montant qu'elle veut? Voulez-vous avoir un compte bancaire distinct pour l'argent du groupe? Comment allez-vous procéder s'il survient une dépense imprévue? Comment allez-vous établir à quoi servira votre argent? Trouvez tout de suite des réponses à ces questions, avant qu'une situation ne se produise, sinon votre groupe pourrait se retrouver confronté à des problèmes financiers et à des désaccords qui pourraient saper sa cohésion.

Veillez à la bonne marche des affaires

Établissez une date de réunion périodique, que ce soit une fois par semaine ou une fois par mois. Essayez de choisir le même jour et la même heure, car les gens pourront s'en souvenir plus facilement. Utilisez votre chaîne téléphonique pour rappeler le moment de la réunion un jour ou deux à l'avance aux membres qui y assisteront.



4—Section 3: S'organiser

Décidez si votre groupe veut se constituer en organisme enregistré à but non lucratif. En tant qu'entité juridique, une association constituée en personne morale a des droits et des obligations. Elle peut conclure des contrats, acheter des terrains, emprunter de l'argent et avoir des comptes bancaires, etc., en son propre nom. La responsabilité des membres est limitée. L'existence de l'organisme est assurée, même en cas de changements dans la composition des personnes qui en sont membres. Une société peut être propriétaire de biens, peu importe les changements qui surviendront dans la composition de ses membres. Elle peut entreprendre des poursuites en son propre nom (une entité non constituée en personne morale ne le peut pas). Ses chances de recevoir des subventions publiques peuvent augmenter en raison de la stabilité démontrée par l'organisme.

Une association sans personnalité morale est en fait une entente entre particuliers et, à ce titre, n'a aucun statut juridique. Les membres sont personnellement responsables envers les créanciers de la totalité des dettes qu'ils engagent pour le compte de l'organisme. Une entité non constituée en personne morale ne peut entreprendre de poursuites ni être poursuivie; ses membres doivent instituer des poursuites personnellement ou faire personnellement l'objet de poursuites. (Résumé tiré de la publication *Non-profit organizations* [Organismes à but non lucratif] de la Public Legal Education Association of Saskatchewan.)

Toutefois, certains groupes préfèrent ne pas se constituer en personne morale pour diverses raisons. S'occuper de la paperasse requise, par exemple, peut accaparer un temps précieux lorsque survient une situation urgente. Un organisme sans personnalité morale peut être une cible plus difficile pour les ASPAP, ou actions stratégiques contre la participation aux affaires publiques, et d'autres formes d'intimidation.

Pour consulter une excellente ressource sur la création et l'exploitation d'un organisme enregistré à but non lucratif, voir le manuel gratuit *Non-profit Organizations* publié par la Public Legal Education Association of Saskatchewan. Le manuel peut être consulté en ligne à l'adresse www.plea.org/freepubs/npc/nonprofit.htm.

Gardez vos registres en ordre, tant les procès-verbaux que les documents financiers. Il est très important de noter la date et l'heure des appels téléphoniques, des réunions, etc. Il se pourrait que vous ayez besoin de les consulter à nouveau à un moment donné. Gardez un carnet d'adresse, un chiffrier électronique ou un système Rolodex. Pour vous aider à rester organisés, conservez vos notes d'appels téléphoniques, de réunions ou autres dans un carnet à reliure spirale.

Souvenez-vous de fêter vos succès, aussi petits soient-ils. Planifiez du temps pour vous amuser un peu en cours de route, pour éviter de vous épuiser.





4 Organisez votre collectivité

Ce que vous devez faire avant toute réunion

L'organisation des membres de votre collectivité nécessitera un bon nombre de réunions dont l'importance et les objectifs varieront. Voici certaines lignes de conduite qui s'appliqueront à la tenue de n'importe quelle réunion.

La logistique

Établissez la date, l'heure et l'endroit. Si vous projetez d'utiliser une salle communautaire, assurez-vous de la réserver et de savoir qui ouvrira les portes pour laisser entrer les gens.

Décidez d'un ordre du jour

(Voir la section « Outils d'organisation » pour un exemple.)

Écrivez les points que vous souhaitez couvrir et imprimez des exemplaires de l'ordre du jour pour toutes les personnes qui vous donnent un coup de main. Cela vous aidera à vous concentrer et à garder le groupe sur la bonne voie. Assurez-vous d'apporter un exemplaire de l'ordre du jour avec vous pour la réunion! Les points qui seront à votre ordre du jour peuvent comprendre les renseignements que vous avez déjà recueillis au sujet de l'exploitation, le brossage d'un tableau sur la question des fermes industrielles en général et un bref exposé sur ce que vous souhaitez accomplir grâce à la création d'un groupe.

Votre ordre du jour doit être bref. Concentrez-vous sur les points principaux de manière à ne pas surcharger l'auditoire. Prévoyez du temps vers la fin de la réunion pour une période de questions et réponses. Utilisez cette période pour aborder les questions qui ne sont pas à l'ordre du jour. Si, au cours de la réunion, quelqu'un s'écarte du sujet, dites-lui que vous répondrez à sa question ou à ses préoccupations pendant la période de questions et réponses. Si vous ne pouvez pas répondre à une question, dites simplement que vous y reviendrez lorsque vous aurez la réponse (et assurez-vous de le faire). Passez à la question suivante.

Présidence du conseil

Le président du conseil ou le modérateur doit garder la réunion sur la bonne voie, maintenir l'ordre et créer un climat de confiance parmi les personnes présentes. Il n'est pas nécessaire que la personne présidant la réunion soit celle qui en sache le plus sur le dossier, mais elle doit avoir confiance en elle et faire preuve d'une certaine autorité.

Règles de base

Mettez en place quelques règles de base pour la réunion. Par exemple, aucune interruption pendant que quelqu'un d'autre parle, aucune attaque personnelle, signaler au facilitateur son désir d'intervenir en levant la main, s'abstenir de répéter ce que quelqu'un d'autre vient de dire, etc. L'organisateur est chargé de s'assurer que les lignes directrices établies sont suivies. Pour cette raison, c'est une bonne idée que d'avoir un modérateur qui s'assurera de garder chacun à l'ordre.

Ciblez votre auditoire

Déterminez qui sont les personnes que vous souhaitez inviter à votre réunion. Pour une réunion publique, vous voulez obtenir le plus grand nombre de personnes, mais si vous voulez élaborer une stratégie, vous ne voulez la présence que des membres essentiels de votre groupe. Établissez dès le début la composition de votre auditoire. Il vous alors sera plus facile de dresser les points à l'ordre du jour, de décider qui inviter, de choisir le type de publicité, etc.

Installez une table près de la porte menant à la salle de réunion. Placez-y un registre de signature, des documents à distribuer et des fiches d'information. (*Voyez la section « Outils d'organisation »*).

Notes

Prenez des notes lors de toutes vos réunions. Assurez-vous que quelqu'un de votre groupe accepte d'écrire les notes. Celles-ci seront un compte rendu des décisions qui ont été prises et constitueront un document important dans l'histoire de votre groupe. Faites des copies de ces notes pour les distribuer aux membres de votre groupe et conservez un jeu complet de notes de toutes vos réunions dans un endroit aux fins de référence future.

Enregistrement des réunions

Songez à enregistrer sur bande vidéo ou sur cassette les personnes qui feront un exposé lors de vos réunions publiques. Vous devriez conserver un dossier de toutes les bandes vidéo clairement étiquetées qui ont été enregistrées pendant toutes vos réunions – n'enregistrez rien d'autre par-dessus! Décidez d'une politique à suivre en ce qui touche les enregistrements – certains groupes ont eu beaucoup de succès et ont demandé à certains représentants de l'autorité publique de rendre des comptes à l'égard de promesses qu'ils ont faites, et ensuite brisées. Par ailleurs, d'autres groupes ont trouvé que le fait d'enregistrer les réunions empêchait certains membres du groupe de prendre la parole. Si vous décidez d'enregistrer la réunion, informez les personnes concernées qu'elles seront enregistrées.

Demandez à une personne ayant déjà lutté contre une ferme industrielle ou subi les conséquences de vivre près d'une ferme industrielle de venir conter ce qu'elle a vécu. Elle pourra partager son point de vue sur ses succès, ses échecs et son expérience. Communiquez avec la Coalition « Au-delà de l'agriculture industrielle » pour vous aider à trouver une personne qui convienne. Si la personne en question ne peut participer à la réunion, demandez-lui d'écrire une lettre de témoignage que vous pourrez lire à voix haute pendant la réunion.

Publicité

Diffusez votre message au plus grand nombre possible de personnes. Voici des méthodes que vous pourrez employer pour faire connaître vos réunions :



- Téléphonnez à vos voisins.
- Dactylographiez un petit bulletin d'une page, dans lequel vous pourrez exprimer vos préoccupations et inviter des gens à la réunion. Affichez-le sur le babillard du supermarché, dans les écoles, à la bibliothèque ou à tout endroit public qui dispose d'un tableau d'affichage.
- Mettez des dépliants (après en avoir eu la permission) sur le présentoir de sortie de votre épicerie, café ou bar local. Ce dépliant doit inclure vos coordonnées pour que les gens aient la possibilité de vous appeler pour vous poser des questions.
- Faites de la publicité dans votre journal local, à au moins deux reprises.
- Pour les réunions publiques, téléphonez à votre station radio ou réseau de télévision local pour vérifier s'ils font passer des messages d'intérêt public. Les stations radio de Radio-Canada disposent d'un système automatisé que vous pouvez utiliser pour enregistrer votre annonce par téléphone.

Votre première réunion d'information publique

Utilisez cette réunion pour sensibiliser votre collectivité à la question des fermes industrielles et pour motiver les gens à vous aider dans votre lutte contre la ferme industrielle.

- Invitez les représentants de l'autorité publique de votre région et laissez leur savoir qu'ils n'ont pas à répondre à des questions, mais que vous leur gardez un siège avec un carton à leur nom (faites installer des chaises sur la rangée du devant avec des cartons où sont écrits leurs noms, et affichez les cartons à l'endos des chaises. Ainsi, vous saurez qui ne s'est pas présenté). Si la peur d'être mis sur la sellette les garde à l'écart, informez les participants à la réunion, dès le départ, que les représentants de l'autorité publique sont là uniquement en tant que spectateurs.
- Demandez à quelqu'un de neutre d'agir à titre de modérateur. Cette personne s'assurera que la réunion se déroule selon l'ordre du jour, verra à ce qu'aucun participant ne soit irrespectueux envers quiconque et s'occupera des commentaires et des questions.
- À mesure que les participants arrivent, demandez-leur de remplir la feuille de présence. Prévoyez de l'espace pour le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique des participants et une section pour les gens souhaitant devenir bénévoles. Laissez cette feuille sur une table près de la porte, avec une grande affiche. Parlez-en à la fin de la réunion, pour les gens qui seraient arrivés en retard à la réunion ou qui auraient oublié de la signer. Dites à l'auditoire que le fait de signer ne les oblige pas à faire partie du groupe, mais que vous communiquerez plus tard avec eux. Assurez-vous de désigner quelqu'un de votre groupe qui sera chargé de ramasser la feuille à la fin de la réunion.
- La distribution d'exemplaires de l'ordre du jour est facultative. Que vous le distribuiez ou non, lisez l'ordre du jour à tous les gens présents au début de la réunion. Affichez-en un exemplaire à la table de signature.
- Placez sur la table de l'information sur les fermes industrielles et leurs répercussions, y compris de la documentation que les gens peuvent ramener à la maison. Songez à faire une affiche montrant des images de fermes industrielles locales. Les photos peuvent être agrandies à un format 11 x 17 pour que les gens puissent mieux les voir.

4—Section 4: Organisez votre collectivité

Si vous n'avez pas accès à ces documents, imprimez l'information que vous trouverez sur les sites de la Coalition « Au-delà de l'agriculture industrielle » et de GRACE, et faites-en des copies. (Voir la section « Outils éducatifs »).

Pendant la réunion

- Présentez une des vidéos recommandées dans la section « Informez-vous ».
- Demandez à des présentateurs de faire des exposés sur les répercussions sociales, environnementales et économiques des fermes industrielles. Vous souhaitez peut-être pouvoir inviter des experts comme des spécialistes des sols, des microbiologistes, des économistes, des experts en qualité de l'eau, etc. Trouvez des experts locaux qui sont établis dans votre région et qui la connaissent bien. Allez voir à l'université la plus près de chez vous. Par contre, n'oubliez pas que le département de l'agriculture des universités peut recevoir de grosses subventions des industries agricoles, de sorte qu'il se peut qu'il ne vous soit pas d'une bien grande aide. Vous pouvez faire une tentative au département des sciences biologiques. Vous devez savoir quelle est la position des présentateurs sur la question des fermes industrielles avant de les inviter à prendre la parole.
- Si possible, demandez à une personne vivant près d'une ferme industrielle de venir parler pendant la réunion. Si les gens ne peuvent se déplacer pour venir faire un exposé, vous pouvez les filmer pendant qu'ils vous content leur expérience ou encore leur demander d'écrire ce qu'ils ont vécu. Vous trouverez un choix de témoignages dans la section « Outils éducatifs » et sur le site Web GRACE Factory Farm à l'adresse <http://www.factoryfarm.org/takingaction-testimonials.html>.
- Procurez-vous un contenant dans lequel les gens pourront déposer un don destiné à couvrir les frais.
- À la clôture de la réunion, fixez une date et une heure pour une réunion de suivi. Distribuez un bulletin dans lequel vous exprimez vos préoccupations. Assurez-vous d'inclure votre nom et vos coordonnées dans le dépliant.

Votre première réunion d'organisation

Cette réunion vous aidera à organiser votre collectivité et à décider du travail qui doit être accompli. Vous pouvez avoir besoin de plusieurs réunions avant de pouvoir attribuer toutes les tâches qui sont énumérées ci-après; soyez donc attentif à ne pas submerger vos membres de travail.

Invitez toutes les personnes qui ont assisté à votre réunion publique d'information. Affichez des dépliants dans toute la ville et faites de la publicité dans votre journal local – certaines personnes qui n'ont pas pu assister à votre réunion ou qui n'avaient pas vu d'information auparavant pourraient s'avérer intéressées.

Lorsque vous établissez l'ordre du jour de votre réunion d'organisation, divisez en trois parties les sujets dont il doit être discuté – remue-méninges, évaluation et prise de décision. Pendant la période de remue-méninges, tout est permis; peu importe à quel point une idée peut



sembler inhabituelle, ne jugez de rien et ne formulez pas de critique – ne faites que tout coucher sur papier. Parfois, les idées les plus inhabituelles sont les catalyseurs de celles qui finiront par fonctionner. Installez un chevalet muni de grandes feuilles de papier en avant de la salle et écrivez les idées. Pendant la phase d'évaluation, discutez des idées et classez-les par ordre d'importance. Lors de la prise de décision, le groupe se mettra d'accord sur les idées qui devront être mises en œuvre.

Communications et actions sociales

Élaborez un plan d'action global

Dressez un calendrier qui vous permettra de prévoir les événements. Inscrivez les dates connues et approximatives des décisions clés ou des échéances. Évaluez le type d'activités qui seront nécessaires au cours des prochains mois en fonction de la saison, des exigences du projet, des exigences liées aux processus d'approbation, etc. Incluez également les autres dates et événements importants ou pertinents comme les élections, les conventions, les événements communautaires, etc. Une fois que vous avez dressé un tableau des événements qui se produiront ou qui sont susceptibles de se produire, ainsi que du moment où ceux-ci surviendront, vous pouvez élaborer une stratégie vous permettant d'intervenir, d'obtenir de la publicité, d'influencer des décisions, etc. Examinez et mettez à jour ce calendrier aux deux mois et ajustez votre stratégie en conséquence.

Rédigez une pétition énonçant les raisons pour lesquelles vous vous opposez à la ferme industrielle.

Selon les résultats que vous souhaitez obtenir, vous pouvez utiliser une pétition de deux manières. L'une de celles-ci serait d'utiliser la pétition plus comme un outil médiatique ou politique visant à exprimer un appui à votre cause. L'autre est un document juridique qui aurait une valeur légale dépendamment des lois de la région du Canada où vous êtes situé. Les pétitions juridiques doivent être rédigées selon un libellé très précis et les signatures doivent respecter des exigences précises. Demandez à votre député provincial ou fédéral local quel format de pétition s'applique dans votre province.

Dans certaines provinces, certains types particuliers de pétition entraînent des obligations juridiques de la part des conseils municipaux locaux. Vérifiez auprès de votre administrateur local ou du ministère provincial responsable des municipalités afin de savoir si ce type de pétition s'applique dans votre municipalité.

Même dans le cas des pétitions non officielles, limitez les signataires aux personnes âgées d'au moins 18 ans qui vivent dans votre comté ou municipalité. Votre pétition aura ainsi plus de crédibilité. Demandez à des bénévoles de se rendre dans votre secteur commercial local, sur la grande rue, ou dans d'autres endroits à forte circulation pour obtenir des signatures. Si vous connaissez des propriétaires de commerce qui sont bien disposés envers votre cause, vous pouvez laisser des pétitions dans leur magasin. N'oubliez pas d'aller les reprendre!

Si vous disposez de peu de temps, faites publier la pétition dans votre journal local. Une grande annonce que les gens peuvent découper et vous poster est une façon formidable d'attirer l'attention de la population. Faites passer l'annonce au moins deux fois, au cas où certaines personnes l'auraient manquée la première fois.



La pétition en elle-même n'arrêtera probablement pas la ferme industrielle, mais elle peut faire voir aux propriétaires de l'installation ainsi qu'aux responsables de l'autorité provinciale et locale qu'il s'agit d'un problème concernant la collectivité entière et non seulement de la plainte d'une seule personne. C'est aussi une bonne manière de recueillir les noms et les adresses des personnes qui s'intéressent à la question. Ne jetez jamais vos pétitions, peu importe le temps écoulé. Elles peuvent être utilisées de différentes manières, comme pendant des conférences de presse ou encore comme outil de témoignage pour aider à faire adopter une résolution contre une ferme industrielle.

Formez des coalitions

Parlez avec des membres de votre collectivité; essayez de les sensibiliser et de les amener à se joindre à votre organisme. Nouez des liens avec d'autres groupes dans votre région. Faites en sorte qu'ils donnent leur appui à votre cause ou au moins qu'ils diffusent de l'information à leurs membres. Voici une liste de groupes susceptibles de vous aider à démarrer :

- Clubs (jardinage, lecture, sports, pêche);
- Groupes de consommateurs;
- Groupes œuvrant pour l'environnement;
- Foire automnale;
- Coopératives d'alimentation;
- Sections locales de groupes nationaux;
- Groupes de voisins;
- Groupes d'intérêt politique et gouvernemental;
- Associations professionnelles (médicales, commerciales, etc.);
- Groupes religieux;
- Groupes de personnes du troisième âge;
- Associations scolaires (parents et instituteurs, anciens élèves);
- Syndicats;
- Associations de protection de la faune;
- Regroupements de femmes;
- Groupes jeunesse et étudiants (4H, collègue).

Créez un dépliant ou une brochure

Servez-vous d'un résumé de faits, d'extraits de témoignages ou de toute information que vous avez recueillie afin d'expliquer les répercussions potentielles de la ferme sur votre collectivité. Utilisez toujours des faits crédibles et documentés. Conservez un dossier sur toutes vos sources; nous vous le recommandons même si votre brochure contient des notes de bas de page mentionnant ces sources. Distribuez votre brochure à des particuliers, à des groupes et à des représentants élus. Trouvez des endroits où l'on sera favorable à votre cause, comme des restaurants ou des magasins qui voudront afficher votre message. Faites des envois de masse à votre collectivité immédiate. Vous trouverez des faits dont vous pourrez vous servir dans la section « Outils éducatifs », à la rubrique sur les documents à distribuer, ainsi qu'en consultant le site Web de « *Au-delà de l'agriculture industrielle* » et la page « Facts and Data » du site de GRACE à l'adresse <http://www.factoryfarm.org/facts.html>.



Établissez votre propre liste de diffusion (liste de courriels) pour diffuser l'information.

Rendez-vous sur le site <http://groups.yahoo.com/> ou <http://lists.riseup.net> pour vous inscrire et créer une liste de diffusion sans frais. Chargez une personne d'afficher des mises à jour brèves et hebdomadaires des activités de votre groupe. Chaque membre doit connaître les derniers développements survenus. Si un membre n'a pas accès à un ordinateur, mettez sur pied un réseau téléphonique lui permettant d'appeler une ou deux personnes qui lui transmettront l'information la plus récente.

Créez un site Web

C'est une manière formidable de transmettre l'information à votre collectivité et une bonne ressource pour les médias. Si vous le faites, transmettez l'adresse de votre site à la Coalition « Au-delà de l'agriculture industrielle » à l'adresse info@beyondfactoryfarming.org. Nous placerons un lien vers votre site. Les sites Web peuvent coûter très cher si vous payez quelqu'un pour les concevoir et les maintenir. Essayez de trouver un bénévole qui ait de l'expérience dans la création de sites Web, ou apprenez vous-même comment faire. De nombreux fournisseurs de comptes d'adresses électroniques offrent gratuitement de l'espace Web et des tutoriels simples qui vous enseignent comment créer un site Web.

Préparez des réunions avec des représentants élus locaux

Y compris vos représentants provincial et national. Consultez la section « *Outils d'organisation* » pour trouver des conseils sur la manière d'organiser des réunions. Souvenez-vous que si vos représentants élus (locaux et provinciaux) n'ont pas de vos nouvelles, ils tiennent pour acquis que tout va bien. Comme les promoteurs exerceront des pressions en faveur de leur cause, assurez-vous de faire la même chose. Rappelez-vous que ce sont ceux qui crient le plus fort qui ont souvent gain de cause.

Écrivez des lettres

Transmettez aux représentants de l'autorité locale et régionale des lettres dans lesquelles vous leur ferez part de vos préoccupations. Gardez-en une copie pour vos dossiers et donnez-en une copie aux autres membres de votre groupe pour qu'ils puissent également envoyer des lettres similaires. Les gens qui ne sont pas portés à participer publiquement pourraient peut-être être intéressés à faire parvenir une lettre pour vous témoigner leur appui.

Obtenez des témoignages

Recueillez les témoignages de personnes qui vivent près d'une ferme industrielle. Servez-vous en lors de réunions, de conférences de presse, d'audiences, etc. Ce sont des outils très efficaces. Le fait d'entendre quelqu'un conter ce qu'il a vécu en habitant près d'une ferme industrielle aide vraiment les gens à comprendre ce dont il est question. (Voir la section « *Outils éducatifs* »). Pour obtenir encore plus d'exemples, consultez le site <http://www.factoryfarm.org/resources/testimonials/>.



Recueillir des fonds

Vous aurez besoin d'argent pour mener efficacement votre campagne, mais le montant nécessaire peut varier considérablement d'un groupe à l'autre. Essayez d'évaluer le montant dont vous aurez besoin pour votre campagne, mais faites preuve de réalisme face à votre budget et à la somme que vous croyez pouvoir réunir. Ne vous laissez pas arrêter par un manque de financement – habituellement, un peu d'argent et le pouvoir du peuple sont aussi efficaces qu'une grosse somme d'argent.

Si votre groupe dispose d'assez de temps pour organiser une campagne efficace contre l'implantation d'une ferme industrielle, le fait d'avoir accès à des fonds jouera un rôle considérable. Vous aurez besoin de fonds pour mener des activités comme celles-ci :

- assemblées à la mairie;
- événements publics;
- tabloïdes/affiches/aides visuelles;
- paiement d'honoraires juridiques;
- embauche d'experts (ou paiement des frais de déplacement et d'hébergement);
- surveillance environnementale;
- publicité à la radio, à la télévision ou dans les journaux.

Financement à court terme

Si votre groupe dispose de peu de temps pour empêcher l'octroi d'un permis d'exploitation à la ferme industrielle, il se peut qu'il ne soit pas nécessaire de recueillir des fonds ou encore que vous deviez le faire de manière informelle, au fur et à mesure. Il est préférable d'attribuer à une personne de votre groupe la responsabilité des activités de financement. Cette personne devrait être un membre bien connu et respecté de votre collectivité, et elle ne doit pas craindre de s'adresser directement aux gens pour leur demander des dons. Puisque vous avez peu de temps devant vous pour influencer les décideurs, le fait de demander de l'argent directement est le moyen le plus rapide de réunir des fonds. Il est important que votre groupe dresse une liste exhaustive de noms (famille, amis proches, collègues de travail, membres d'organismes similaires, dirigeants locaux et philanthropes) de personnes à contacter et que la personne chargée des activités de financement y donne suite. Si vous organisez une activité communautaire, assurez-vous de passer le chapeau pour obtenir des dons.

Financement à long terme

Si vous disposez de plus de temps pour vous organiser, vous pourriez mettre sur pied un comité de financement et élaborer un budget de campagne. Une fois que vous avez dressé la liste des activités auxquelles vous souhaitez affecter des fonds, vous pouvez envisager des façons novatrices de réunir la somme nécessaire, comme celles-ci :

- bingos, enchères, ventes de garage, dîners, vente de pâtisseries, soirées-bénéfices, événements mondains;



- créer et vendre des articles comme des t-shirts, des épinglettes et des chopes à café;
- créer une base de données et une liste d'adresses pour envois postaux exhaustives et envoyer une lettre de demande aux personnes qui devraient vous appuyer;
- sollicitation de porte-à-porte;
- un tabloïde d'information ou de campagne comportant un encadré à découper qui permet au lecteur de vous envoyer facilement de l'argent pour soutenir votre cause;
- quelques collectivités ont enregistré une chanson sur l'élevage industriel – l'une d'elles a vu sa chanson grimper au sommet des palmarès musical de la région et devenir le numéro 1! Tout l'argent provenant de ces activités peut être affecté à votre campagne.

Il est parfois plus facile de réunir des fonds si votre groupe détient le statut d'organisme de bienfaisance, puisque les donateurs souhaiteront profiter d'exonérations fiscales pendant la période de déclaration de revenus. L'obtention du statut d'organisme de bienfaisance est souvent un processus long et difficile qui exigera que votre groupe soit formellement constitué en tant qu'organisme à but non lucratif. Vous pouvez consulter l'information sur la marche à suivre pour obtenir le statut d'organisme de bienfaisance en vous rendant sur le site de l'Agence du revenu du Canada à l'adresse <http://www.cra-arc.gc.ca/E/pub/tg/t4063/t4063-f.html>.

Une autre possibilité consiste également à nouer des liens avec une organisation non gouvernementale (ONG) à vocation écologique bien établie dans votre région qui possède un numéro de don de charité et à lui demander de faire équipe avec vous. Les organismes établis qui détiennent un statut d'organisme de bienfaisance font attention aux personnes avec lesquelles elles s'associent car l'Agence du revenu du Canada permet aux organisations caritatives enregistrées d'affecter un maximum de 10 % de leur budget total à la défense d'intérêts. Toutefois, un tel partenariat peut vous permettre d'obtenir une aide juridique, des dépliants éducatifs ainsi que du matériel de recherche à l'appui de votre cause.

Demande de subventions

Que vous ayez un numéro de don de charité, que vous collaboriez avec un organisme qui en a un ou que votre groupe existe en tant qu'organisme à but non lucratif enregistré, vous pourriez souhaiter rédiger des demandes de subventions pour des éléments précis de votre campagne. Certaines fondations publiques et privées dans l'ensemble du pays peuvent vous venir en aide.



The Sustainability Network

Le réseau Sustainability Network à l'adresse www.sustain.web.ca/ est un organisme canadien ayant pour mission d'aider les groupes environnementaux à se donner les moyens d'être plus efficaces. Son site Web comporte des liens menant vers de nombreuses ressources utiles. L'organisme tient également des ateliers, notamment sur la collecte de fonds. Veuillez composer le 416-324-2792 si vous n'utilisez pas Internet.

Le Réseau canadien des subventionneurs en environnement

Le Réseau canadien des subventionneurs en environnement répertorie la plupart des fondations au Canada qui financent les initiatives environnementales. Voir à l'adresse www.cegn.org/main.html

Fondations communautaires du Canada

Un autre organisme encadre les plus petites fondations communautaires canadiennes, soit Fondations communautaires au Canada, à l'adresse www.cfc-fcc.ca

Fondations philanthropiques Canada

Il existe un bon nombre de fondations privées au Canada. L'organisme qui chapeaute les fondations privées est Fondations philanthropiques Canada, à l'adresse www.pfc.ca

Stewardship Canada

Stewardship Canada répertorie les bailleurs de fonds qui financent l'aménagement du territoire agricole. Voir à l'adresse www.stewardshipcanada.ca

Chaque fondation possède ses propres lignes directrices à suivre pour formuler une demande ainsi que ses propres échéanciers. Souvenez-vous que le recours aux subventions est une stratégie à long terme et qu'un délai de un à quatre mois pourra habituellement s'écouler avant que vous en ayez des nouvelles.

Beaucoup de livres ont été écrits sur le sujet de la collecte de fonds. Citons, par exemple, *Grassroots grants: an activist's guide to grantseeking* [Les subventions aux citoyens : Guide de recherche de subventions à l'intention des militants], d'Andy Robinson, San Francisco CA Jossey-Bass c 2004. Il existe sur le Web de nombreux guides vous enseignant la manière de rédiger efficacement une demande de subvention. Si vous n'avez pas accès à Internet, allez jeter un coup d'œil à votre bibliothèque ou à votre librairie locale.





5 Utilisez les médias

Extra! Extra! Lisez pour tout savoir !

La presse est d'une importance cruciale dans le cadre de toute campagne ou stratégie. La couverture que vous obtenez – ou celle que vous n'obtenez pas – peut décider de votre succès ou de votre échec. Consacrez du temps à en apprendre plus sur les relations publiques et sur la manière d'obtenir une couverture médiatique efficace – vous économiserez ainsi beaucoup de temps et vous vous épargnerez bien des maux de tête à long terme (Extrait d'un article de *GRACE, How to Confront a Factory Farm* [Comment faire face à une ferme industrielle], à l'adresse www.factoryfarm.org).

Ce chapitre a pour but de vous donner des conseils pratiques qui vous permettront de travailler avec les médias d'information. À la fin de chaque section, vous trouverez une liste de liens; chacun d'eux pourra être utile pour aider votre groupe à élaborer en profondeur une stratégie de communication efficace.

Apprenez comment communiquer avec les médias et établir des liens avec les journalistes et les rédacteurs.

Voici quelques lignes directrices simples qui vous donneront de meilleures chances de défrayer les manchettes.

Soyez une ressource pour les journalistes

Les journalistes sont des personnes occupées qui travaillent avec des échéanciers serrés. Donnez-leur votre sujet sur un plateau en précisant les « qui, quoi, où, quand, pourquoi et comment » du problème que vous soulevez ou de l'événement dont vous parlez. Envoyez l'information directement à un journaliste qui couvre des questions du même genre ou incluez-la dans un communiqué. Vous augmenterez vos chances d'obtenir une couverture médiatique si votre article est prêt à être utilisé tel quel.

Rappelez-vous d'être clair et concis, surtout, par exemple, parce que de nombreux médias n'ont pas de journalistes spécialisés en environnement à plein temps et que par conséquent ils ne seront pas informés des derniers développements sur la question que vous soulevez.

- | | | |
|-----------------------------------|--|---|
| ✓ Soyez disponible | ✓ Sachez comment trouver rapidement l'information | ✓ Évitez de trop en faire - n'appellez que si vous avez quelque chose à dire |
| ✓ Soyez prêt à être cité | | |
| ✓ Connaissez votre dossier | ✓ Connaissez les dates de tombée des journalistes | ✓ Réagissez aux erreurs de faits |
| ✓ Connaissez vos faits | | |

Rédigez votre article de manière à ce qu'il présente un intérêt journalistique

Note : L'information ci-dessous provient principalement de l'organisme The Institute for Media, Policy and Civil Society.

Les journalistes seront plus susceptibles de mordre à l'hameçon si, par exemple, de nouvelles recherches sur le sujet, de nouveaux événements politiques ou de nouveaux problèmes soulevés par la collectivité sont au cœur de votre article. Si vous organisez un événement, tenez compte des indications qui figurent dans l'encadré de droite pour attirer l'attention d'un journaliste (ou d'un photographe).

Assurez-vous que votre article présente un intérêt (c.-à-d. qu'il a suffisamment de substance pour qu'un journaliste puisse continuer à couvrir les nouveaux développements sur le même sujet sous différents angles). Ainsi, vous vous assurerez d'obtenir davantage de couverture médiatique et augmenterez les chances que des gens suivent votre dossier.

Liste des caractéristiques d'un événement comportant un intérêt médiatique

- | | | |
|---------------------|--|---|
| ✓ Nouveauté | ✓ Questions sociales ou participation d'une personnalité connue | ✓ Accessoires et images colorés |
| ✓ Choc | | |
| ✓ Conflit | ✓ Humour | ✓ Nouvelles de l'événement publiées d'avance |
| ✓ Simplicité | ✓ Plein air | |
| ✓ Enfants | ✓ Action | ✓ Répercussions locales |

Extrait de Making the News : A guide for Nonprofits and Activists de Jason Salzman.

Cernez votre sujet

Décidez du SUJET de votre article (problèmes de santé, pollution ou intégrité de la collectivité, par exemple). Si vous vous éparpillez dans toutes les directions, votre article portera à confusion et ne sera pas de nature à présenter un intérêt journalistique. Tenez-vous en à un seul point simple et concis.

Situez votre article

Rappelez-vous que les lecteurs sont toujours plus intéressés par un sujet qui a des répercussions directes sur leur vie quotidienne.

Trouvez des intervenants

Faites intervenir des membres de la collectivité dans votre article (c.-à-d. Monsieur Tremblay dont la santé a décliné depuis la construction d'une ferme industrielle au bout du chemin), en plus des personnages habituels (politiciens et « experts », par exemple).

Associez votre sujet à d'autres événements

Songez à associer votre sujet à d'autres événements politiques, comme des élections ou des anciennes promesses électorales. Quels sont les enjeux financiers? L'argent des contribuables est-il gaspillé? Des emplois sont-ils perdus? Existe-t-il des solutions de remplacement plus écologiques qui seraient préférables sur le plan économique? (C'est habituellement le cas.) Rendez votre sujet intéressant pour quelqu'un qui au départ « s'en soucie comme de sa dernière chemise » (Elizabeth May, dans *How to be an Activist*, 1996).

Collaborez avec d'autres

Songez à faire équipe avec d'autres groupes communautaires locaux. Faire preuve de collaboration entre groupes aide à souligner l'importance du problème aux yeux de la collectivité et donnera plus de légitimité à votre groupe.

Préparez des porte-parole

Choisissez deux personnes qui seront vos porte-parole devant les médias. Le fait d'en avoir deux vous assurera qu'il y en aura toujours un qui sera disponible pour parler avec les journalistes. Assurez-vous que vos porte-parole peuvent être joints! Donnez plus qu'une manière de les joindre : numéros de téléphone cellulaire, numéros au bureau et à la maison, adresses électroniques et numéros de téléavertisseur. Assurez-vous également que la sonnerie n'est pas coupée!

Soyez avenant

Les personnes chargées de présenter le problème que vous soulevez devraient connaître le sujet à fond et être à l'aise lorsqu'elles s'expriment devant les caméras et dans les situations très tendues.

Il n'est pas nécessaire de répondre à toutes les questions

Répétez le message que vous souhaitez faire entendre si une question non pertinente est demandée.

N'ayez pas peur de dire « non »

Si l'article est susceptible de causer un préjudice à votre organisme, refusez poliment.

Suivez la situation de près!

Rappelez toujours les journalistes, surtout pour effectuer un suivi, pour corriger une citation déformée ou pour fournir un renseignement manquant.

- Si vous ne pouvez pas parler aux journalistes lorsque ceux-ci vous appellent, demandez-leur la date de tombée de leur article et recommuniquez avec eux avant cette date ou ce moment.
- Aiguillez-les vers quelqu'un d'autre pour plus d'information ou pour une citation, si cela s'avère utile tant pour vous que pour eux.

Ressources

Pour obtenir davantage de détails sur la manière d'élaborer une stratégie d'interaction avec les médias, voir l'une des excellentes ressources présentées ci-dessous.

Sierra Club du Canada

www.sierraclub.ca/national/activist-how-to/how-to-be-activist.html

Ancienne directrice du Sierra Club du Canada, Elizabeth May établit des stratégies qui permettent de faire face aux problèmes environnementaux et explique en détail comment travailler avec la presse pour vous faire entendre dans les médias grand public.

Apprenez comment écrire et distribuer des communiqués et tenir des conférences de presse

Un bon communiqué de presse permettra à votre groupe d'alerter les médias au sujet de votre nouvelle. Savoir rédiger un communiqué vous sera utile quand vous voudrez que des journalistes couvrent la situation ou l'événement que vous présentez. Pour éviter que votre communiqué ne se retrouve à la poubelle de la salle de presse, voici quelques points essentiels à respecter qui mettront toutes les chances de votre côté.

Votre communiqué devrait pouvoir se lire comme un reportage et non comme le manifeste de votre groupe. Il devrait comporter au plus une seule page. Incorporez-y des citations de représentants du groupe. Assurez-vous d'y inclure des numéros de téléphone pour que les journalistes puissent vous appeler afin d'obtenir plus de précisions et de remanier votre communiqué pour en faire leur propre article. Envoyez-le à temps pour vous assurer qu'il parvienne aux médias au plus tard à la date indiquée sur votre communiqué. Si vous habitez loin d'un centre de presse, vous pouvez le transmettre par télécopieur ou encore par téléphone au bureau le plus proche de la Presse canadienne. (PC). La PC est une agence de transmission. Si celle-ci reprend votre article, celui-ci parviendra automatiquement aux salles de presse de la télévision, de la radio et des journaux. Il incombe alors aux chefs des nouvelles de chacun des médias de décider s'ils utiliseront ou non votre article. (Extrait de *How to be an Activist* [Comment être un militant], d'Elizabeth May)



Pages à inclure dans un dossier de presse

- Lettre ou note de présentation;
- Communiqué de presse;
- Fiches d'information ou information documentaire sur différents aspects du problème;
- Une feuille de citations expliquant votre cause;
- Une liste de questions et réponses qui expliquent le sujet d'une manière facile à lire;
- Des copies d'autres articles de journaux qui expliquent bien votre sujet;
- Des chartes, des images ou des photographies;
- Une notice biographique de l'expert de votre organisme en la matière;
- Une page décrivant votre organisme ainsi que son mandat;
- Des cartes professionnelles ou une carte comportant le nom et le numéro de téléphone de votre porte-parole, ainsi que le nom et l'adresse de votre organisme, pour qu'un journaliste puisse y avoir accès rapidement.

Source : <http://www.crlp.org/pdf/mediaguide.pdf>

Écrire un communiqué

- Écrivez une introduction puissante et accrocheuse comportant un maximum de 4 phrases;
- Incorporez des renseignements clés (qui, quoi, où, quand et comment);
- Chaque paragraphe doit être court (1 à 3 phrases);
- Le communiqué complet doit comporter un maximum d'UNE page;
- Au bas de la page, écrivez « -30- » ou « ### » (ceci indique que tout ce qui figure au-dessus du chiffre ou du symbole peut être publié tel quel);
- Soyez créatifs! Imprimez l'en-tête de lettre de votre groupe sur du papier aux couleurs vives (p. ex, si le problème que vous soulevez concerne l'eau, imprimez sur du papier bleu).

Choisissez le moment propice

Pour assurer la meilleure couverture possible, choisissez le moment propice pour diffuser votre article. Tenez compte des éléments suivants :

- Le meilleur moment est du lundi au jeudi, de 10 h à 14 h, puisque les journalistes sont au travail et à l'affût de nouvelles.
- Songez à organiser un événement percutant et visuel vers 17 h ou 22 h à l'intention des émissions en direct locales.



- Évitez le vendredi! Les nouvelles du samedi ont moins d'auditeurs et les journaux ont habituellement moins d'espace à consacrer aux articles.
- Si vous organisez un événement en fin de semaine, songez à le faire le dimanche, en vue d'assurer une couverture en soirée ainsi que le jour suivant.

Les avis aux médias

Les avis aux médias ressemblent aux communiqués de presse, mais ils sont utilisés pour annoncer un événement. Ils comportent les cinq éléments « qui, quoi, où, quand et comment » dans la colonne de gauche, ce qui permet à votre groupe d'énoncer clairement ses projets. Servez-vous de cet outil pour alerter la presse lorsque votre groupe organise un événement.

Tenez une conférence de presse

Vous pouvez également tenir une conférence de presse. C'est une méthode formidable pour attirer l'attention, mais seulement si vous avez une nouvelle qui présente un intérêt journalistique et que vous disposez d'un expert reconnu qui n'est pas systématiquement disponible. Tenez la conférence de presse dans un endroit que les médias connaissent déjà et qui est commode pour eux. Essayer d'éviter de dépenser des fonds pour louer un local. Y a-t-il un bon centre communautaire près du centre-ville? Un membre du conseil municipal peut-il vous aider à obtenir la permission d'utiliser l'hôtel de ville ou le centre du gouvernement régional? De plus, songez à distribuer des dépliants contenant de l'information clé afin que les journalistes puissent s'y référer dans leurs articles et éviter de mal vous citer. Voir la section « Outils médiatiques » pour obtenir plus de conseils à ce sujet.

✓ **Conseil pratique : faites toujours suivre votre communiqué d'un appel téléphonique**

Écrire des lettres au courrier du lecteur et des éditoriaux

Le courrier du lecteur constitue l'une des sections les plus lues des médias imprimés. Les lettres qui y sont envoyées sont utiles parce qu'elles peuvent s'écrire rapidement et sont publiées sans faire l'objet d'une révision et d'une interprétation exhaustives. Servez-vous en lorsque vous répondez directement à un reportage récemment publié (ou non publié). Vérifiez auprès des journaux auxquels vous les soumettez pour connaître la longueur voulue d'une lettre au courrier du lecteur, et utilisez celle-ci comme barème pour empêcher que le rédacteur ne fasse des coupures et supprime des renseignements clés. Les quotidiens imposent souvent une limite de 300 mots pour les lettres.

Écrire un éditorial est une autre excellente manière d'exprimer l'opinion de votre groupe de manière subjective et sans intermédiaire. Dans cette section, les lecteurs s'attendent à lire des opinions non censurées et à créer un dialogue sur des sujets controversés. Les sections éditoriales sont souvent lues par des personnes influentes de la collectivité et elles les amèneront vraisemblablement à réfléchir (et, espérons-nous, à agir) au sujet du point que vous soulevez. À défaut d'autre chose, écrire des éditoriaux aidera votre groupe à se construire une image.



Assurez-vous de tenir compte des points suivants lorsque vous présenterez votre lettre ou votre éditorial:

- Limitez le nombre d'arguments que vous soulevez;
- Évitez d'être trop émotif;
- Incluez une lettre d'accompagnement dans laquelle figurent vos coordonnées;
- Faites suivre votre envoi d'un appel téléphonique. N'ayez pas peur de leur demander si votre lettre sera publiée, et sinon, de leur demander pourquoi. Ainsi, vous serez mieux préparés lorsque vous ferez votre prochaine tentative.

Songez également à réunir quelques personnes de votre groupe et à planifier une visite au rédacteur ou au comité de rédaction de votre journal local. Asseyez-vous avec eux et expliquez-leur pourquoi il s'agit d'un sujet important et pourquoi le journal devrait appuyer votre position dans ses éditoriaux. Assurez-vous d'apporter un dossier de presse que vous pourrez laisser aux rédacteurs.

Voir la section « Médias » pour un exemple d'éditorial.

Pour obtenir plus de détails, veuillez vous reporter à la trousse d'information sur les médias fournie par IMPACS à l'adresse http://www.impacs.org/files/CommCentre/communications_toolkit.pdf.

Veuillez également vous reporter à l'article de Sierra Club du Canada, sous la rubrique *Learn how to communicate with the media* [Comment communiquer avec les médias] à l'adresse <http://www.sierraclub.ca/national/activist-how-to/how-to-be-activist.html>.

La Fondation David Suzuki offre une excellente ressource qui vous explique, étape par étape, comment écrire une lettre au courrier du lecteur et vous fournit les coordonnées des principaux quotidiens nationaux ainsi que de certains journaux provinciaux, à l'adresse http://www.davidsuzuki.org/Take_Action/Letters.asp.

Comment obtenir une couverture médiatique

Les médias à cibler de préférence sont les journaux importants, les stations de télévision et les émissions radiophoniques de votre région, ainsi que les hebdomadaires locaux et les médias qui s'occupent des questions d'agriculture. Les personnes qui savent bien se servir d'Internet pourront surveiller les médias alternatifs en ligne – une manière formidable de rejoindre les gens! Les ressources suivantes vous aideront à trouver des médias locaux et nationaux.

Bibliothèques locales

Les bibliothèques publiques locales et régionales constituent une mine d'or pour trouver des publications d'information récentes et archivées. Vérifiez auprès des bibliothécaires pour connaître l'étendue des publications qu'ils ont en rayon et pour apprendre comment vous pouvez y accéder. Le fait de savoir quels journaux (et quels journalistes) couvrent les questions connexes, ainsi que la manière dont ils les traitent, ne fera que mieux vous préparer.



La Fondation David Suzuki

Vous trouverez à l'adresse http://www.davidsuzuki.org/Take_Action/Letters.asp divers trucs sur la manière de rédiger des lettres efficaces ainsi qu'une liste de représentants de médias nationaux et provinciaux.

IndependentMedia.ca : Un répertoire du journalisme non relié à l'entreprise

<http://independentmedia.ca/> est une liste exhaustive de médias qui n'appartiennent à aucune société, notamment des médias télévisuels, imprimés et radiophoniques, ainsi que des sources en ligne. Elle comprend également des liens menant à des centres de presse régionaux indépendants.

Nouvelles en ligne

Le site Rabble, à l'adresse <http://www.rabble.ca/>, est une source médiatique en ligne sans but lucratif qui est exploitée par des journalistes et des artistes. Rabble est fier de publier des points de vue progressifs sur un grand nombre de sujets. D'autres sites de nouvelles en ligne sont <http://thetyee.ca/> et The Dominion: Canada's Grassroots Newspaper à l'adresse <http://dominionpaper.ca/>.

Points à se rappeler et suggestions d'idées

La liste qui suit provient en partie du guide de GRACE intitulé How to Confront a Factory Farm [Comment faire face à une ferme industrielle].

- Chaque fois que vous faites quelque chose, vous devriez alerter la presse. Si vous tenez une assemblée publique, invitez la presse. Si vous organisez une levée de fonds, invitez la presse. Si un représentant local fait quelque chose avec lequel vous êtes en désaccord, alertez la presse.
- Faites publier dans le journal local une annonce dans laquelle vous exprimez une liste de préoccupations publiques. Incluez les coordonnées et les numéros de téléphone de représentants élus. Souvenez-vous de faire passer l'annonce plus d'une fois, au cas où quelqu'un l'aurait manquée la première fois.
- Voyez si une université ou un cégep local n'aurait pas un journal ou une station de télévision. Le cas échéant, établissez une relation avec les personnes qui s'en occupent et essayez de les intéresser à la question. Assurez-vous de leur envoyer tous les communiqués de presse. Essayez d'inciter des étudiants en journalisme à écrire des articles sur l'EEI et à les faire publier dans le journal. Les étudiants d'université peuvent s'avérer une excellente ressource. S'il existe une station de radio communautaire ou coopérative dans votre région, vous souhaitez peut-être également y faire un tour.
- Créez un site Web local ou un blog, et informez-en les médias. Un groupe a rédigé un communiqué de presse sur son nouveau site et de nombreux médias ont diffusé de l'information à ce sujet.
- Utilisez des personnes de tous âges dans votre groupe pour vous représenter. Plus ils sont jeunes ou âgés, mieux cela sera pour vous. Deux jeunes âgés de 11 et 12 ans se sont récemment rendus visiter le ministre canadien de l'Agriculture pour lui exprimer leurs préoccupations. Cet événement a bénéficié d'une importante couverture médiatique.

- Évitez de vous livrer à des attaques verbales personnelles ciblant des représentants de l'autorité publique ou le propriétaire ou l'exploitant du projet de ferme industrielle. N'élevez jamais la voix et ne montrez jamais de colère en public.
- Travaillez sans relâche à diffuser le message de votre groupe au public. Par exemple, encouragez différentes personnes à écrire des lettres destinées aux sections « commentaires » des journaux, demandez à chaque membre de votre groupe de téléphoner aux émissions radiophoniques et aux émissions-débats, posez des questions lors de rencontres communautaires, etc. Mieux encore, demandez à vos porte-parole de se faire inviter aux stations de radio locales.
- Tout comme vous devez préparer des brochures ou des troussees d'information à l'intention des représentants élus afin de les sensibiliser à la question, vous devez faire de même avec les journalistes. Ne tenez pas pour acquis que les représentants locaux ou la presse comprennent le problème que posent les fermes industrielles. Rassemblez de l'information sur les répercussions engendrées par les EEI que vous trouverez sur le site de « Au-delà de l'agriculture industrielle » (www.beyondfactoryfarming.org) et sensibilisez les autres en parlant avec eux et en leur distribuant cette information. Assurez-vous que l'administrateur du gouvernement de votre région en ait des copies afin que l'information puisse être consignée et mise à la disposition de tous.
- Il est très important que vous découpiez et conserviez tous les articles de journaux qui concernent l'EEI. Classez-les par mois. Ils pourront s'avérer utiles quand vous vérifierez les promesses qui ont été faites et celles qui n'ont pas été tenues. Ne jetez pas les coupures de presse.
- Créez un nom et un logo pour votre groupe. Utilisez-les dans les articles et lors d'événements.
- Servez-vous de techniques créatives comme un spectacle de rue pour attirer l'attention des médias et faire participer les gens de tous âges.
- Annoncez des événements en utilisant des messages d'intérêt public. Certains médias offrent ce service public aux groupes communautaires qui souhaitent publiciser leurs événements. Vos stations de radio locales, par exemple, auront probablement un répondeur téléphonique pour enregistrer des annonces communautaires (comme des séances d'information, des ralliements, etc.) qu'ils diffuseront ultérieurement, parfois plusieurs fois jusqu'au moment de l'événement.





6 Disséquer la proposition d'EEI

Recueillir l'information – où chercher

Vous devrez comprendre en quoi consiste au juste la proposition, ainsi que le contexte économique, social, géographique et environnemental qui entoure celle-ci. Réunissez l'information sur la région visée, le projet proposé et les règles et règlements qui s'y appliquent. Vous pouvez chercher l'information aux endroits suivants :

Sources locales :

- Bureau d'enregistrement des titres fonciers;
- Municipalité, comté, arrondissement municipal, district d'aménagement, commission de zonage;

Find any by-laws and/or resolutions for:

Trouvez tout règlement et toute résolution qui porte sur les points suivants :

- aménagement,
- zonage,
- santé,
- gestion du fumier,
- octroi de permis aux EEI,
- protection de l'environnement.

Sources provinciales :

- Ministère de la Santé ou Bureau du médecin hygiéniste en chef;
- Ministère de l'Environnement;
- Ministère des Ressources naturelles;
- Ministère de l'Industrie;
- Ministère de la conservation/aménagement des eaux;
- Ministère de l'Agriculture;
- Office des districts de conservation ou régies des bassins hydrographiques.

Sources fédérales :

Le gouvernement fédéral n'exerce actuellement qu'une surveillance limitée de l'implantation des EEI, mais de nombreux organismes gouvernementaux parmi ceux qui figurent ci-dessous vous fourniront des documents techniques et de recherche.

- Institut national de recherche sur les eaux www.nwri.ca
- Commission géologique du Canada <http://gsc.nrcan.gc.ca>;
- Environnement Canada <http://www.ec.gc.ca/>;
- Ministère des Pêches et des Océans <http://www.dfo-mpo.gc.ca/>;
- Ressources naturelles Canada <http://www.nrcan-rncan.gc.ca/>;
- Conseil national de recherches Canada <http://www.nrc-cnrc.gc.ca/>;
- Agriculture et Agroalimentaire Canada <http://www.agr.gc.ca/>;
- Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP) <http://www.agr.gc.ca/pfra/>;
- Agence canadienne d'inspection des aliments <http://www.inspection.gc.ca>;
- Agence canadienne d'évaluation environnementale /Registre canadien d'évaluation environnementale <http://www.ceaa-acee.gc.ca/>;
- Agence de la santé publique du Canada <http://www.phac-aspc.gc.ca/>.

Statistique Canada

Statistique Canada constitue une source précieuse de données concernant diverses facettes de l'agriculture, des collectivités, de l'économie et de l'environnement. La page d'accueil est à l'adresse http://www.statcan.ca/start_f.html. Vous y trouverez des liens menant à des statistiques sur une foule de sujets. Le Quotidien <http://www.statcan.ca/francais/dai-quo/> diffuse de brefs rapports ainsi que des statistiques à jour sur un grand nombre de sujets.

Cartes

- Cartes de très grandes fermes d'élevage au Canada <http://atlas.nrcan.gc.ca/site/francais/maps/economic/agriculture/agriculture2001/largefarmcan>
- Un profil géographique de la production de fumier au Canada <http://www.statcan.ca/francais/freepub/16F0025XIB/16F0025XIB2000001.htm>
- Google Maps <http://maps.google.com/> Un outil Internet qui vous offre des cartes, des photos satellite ainsi qu'une combinaison des deux pour obtenir des renseignements détaillés sur un lieu donné.

Ce qu'il faut chercher – de l'information logistique et locale

Une fois que les lois locales et les règles liées à l'obtention des permis requis dans votre province et municipalité, comté ou district d'aménagement vous sont devenues familières, vous devrez étudier la proposition de ferme industrielle pour vérifier sa conformité aux lois, aux règlements et aux lignes directrices qui s'appliquent.

Il est important que vous fassiez participer autant de bénévoles et de voisins connaissant la géographie avoisinante de votre région qu'il est possible afin que ceux-ci puissent repérer tout point faible pouvant entacher la proposition. La connaissance de l'écologie locale joue un rôle important pouvant aider votre groupe à cerner des erreurs dans la proposition. N'allez pas supposer que l'information fournie par le promoteur est exacte. De plus, tenez pour acquis que les organismes gouvernementaux de votre province appuient le projet et fourniront un minimum d'aide et de renseignements à ceux qui s'y opposeront.

Les erreurs que recèle la proposition peuvent être utilisées pour consolider votre stratégie et miner l'intégrité de la proposition et la crédibilité du promoteur. Voici des choses que vous devez connaître :

Renseignements généraux

- nom du promoteur;
- genre d'installation (porcherie, ferme laitière, parc d'engraissement, poulailler);
- nombre d'animaux projetés à l'installation;
- nombre d'unités animales proposées;
- municipalité (ou comté) devant accueillir l'installation;
- calendrier (dates clés pour les audiences, réunions, échéances, appels, etc.).

Proximité

À quelle proximité ce projet sera-t-il des résidants environnants ainsi que de diverses entités et infrastructures communautaires, y compris :

- la ville ou le village le plus près;
- l'autoroute et les routes locales les plus près devant être utilisées;
- la fabrique d'aliments du bétail, ou provenderie, la plus près;



4—Section 6: Disséquez la proposition d'EEI

- les résidences, commerces, écoles, garderies, centre d'hébergement et de soins de longue durée, églises, sites touristiques, aires de loisir qui sont à proximité;
- l'hôpital le plus près.

Réglementations locales

Cherchez tout règlement gouvernemental ou local pouvant s'appliquer à l'agriculture. Toute proposition d'aménagement de n'importe quel type nécessite habituellement l'approbation des autorités locales. Une ferme industrielle peut être classée dans la catégorie « utilisation discrétionnaire » ou « utilisation conditionnelle », ou tel qu'il est permis dans le cadre du schéma d'aménagement de votre collectivité. Selon la province, la prise de décision se fera au niveau local si l'EEI fait l'objet d'une utilisation discrétionnaire ou conditionnelle. Cherchez les renseignements suivants :

- distances de retrait minimales;
- résolutions du comté ou de la municipalité qui portent sur les EEI;
- résolutions du canton ou du district d'aménagement;
- plans d'aménagement et politiques relatives aux EEI;
- règlements sur le zonage et l'utilisation des terres;
- autres règlements pouvant s'appliquer (p. ex. élimination des déchets, santé);
- procédure d'avis public déclenchée par la proposition;
- procédure d'appel des décisions locales.





7 Évaluer les répercussions potentielles de l'EEI sur l'eau, la terre et l'air

L'eau

Quelles seront les incidences de cette ferme industrielle sur les ressources en eau de la région?

Établissez, situez et décrivez les éléments suivants :

- tous les plans d'eau de surface qui se trouvent près des zones d'épandage de fumier et des emplacements d'entreposage de fumier;
- le cours d'eau intermittent et la tranchée de drainage les plus près;
- les plans d'eau de surface en aval pouvant être perturbés par l'application excessive d'éléments nutritifs;
- la possibilité d'inondation de la zone lors de pluies abondantes ou de l'écoulement printanier;
- les sources d'eau potable à proximité (puits et eaux de surface);
- les puits abandonnés ou non obturés sur le site ou sur les terres devant faire l'objet d'épandage de fumier;
- les dolines, les sites d'exploitation minière ou les gravières dans les environs;
- l'information sur les nappes aquifères (débit, qualité de l'eau, direction d'écoulement, régions d'alimentation);
- les plans de protection d'eau de source dans la région ou pour celle-ci;
- les terres humides protégées par la Convention de Ramsar de l'ONU ou la législation provinciale (http://www.cws-scf.ec.gc.ca/publications/habitat/ramconv/where_f.cfm);
- les terres humides qui peuvent avoir besoin de protection;
- l'information sur les zones fragiles (ou les zones de contrôle de la pollution);
- le type d'installation d'entreposage de fumier (en terre avec un revêtement en argile, en terre avec un revêtement synthétique, de surface, pile de compost);
- si des puits de surveillance de la qualité de l'eau sont installés;
- la source de l'eau utilisée pour laver les bâtiments ou abreuver le bétail;
- le caractère satisfaisant (ou insatisfaisant) de l'approvisionnement en eau pour le projet;
- les licences d'utilisation de l'eau ou les permis d'adduction d'eau requis ou délivrés;
- les activités d'aménagement des bassins d'eau dans la région.

Parlez aux gens de votre collectivité – ils connaissent souvent les caractéristiques du terrain et l'état des ressources en eau mieux que les représentants du gouvernement. Par exemple, les aînés de votre collectivité sauront à quel point l'eau peut être rare en période de sécheresse, ou comment les ruisseaux se sont comportés les années où il y a eu des inondations.

Le sol

Quelles seront les incidences de cette ferme industrielle sur les terres environnantes?

Plans de gestion des éléments nutritifs (fumier)

Selon la province, le promoteur d'une ferme industrielle peut devoir élaborer un plan de gestion des éléments nutritifs qui prévoit l'élimination du fumier sur le sol d'une manière acceptable. Le plan de gestion des éléments nutritifs cherchera à repérer des superficies avoisinantes pouvant absorber le fumier que le promoteur épandra, de manière à ce que la quantité d'azote que contient le fumier corresponde à la quantité d'azote qui sera extraite du sol par les cultures en croissance cette même année. La gestion du fumier fondée uniquement sur les quantités d'azote entraîne une application excessive de phosphore. Seul le Québec a modifié cet équilibre nutritif en demandant aux exploitants de changer leur approche d'épandage du fumier en tenant compte de la capacité des cultures d'absorber le phosphore. Le Manitoba s'apprête également à exiger que les exploitants réduisent éventuellement l'application de phosphore sur les terres. Un épandage excessif ou inapproprié de fumier peut également entraîner une contamination des sols par le cuivre, le zinc, le sel et le sélénium.

Pour évaluer le genre d'impact que la ferme industrielle aura sur la terre, examinez les éléments suivants :

- le genre de récoltes qui sont cultivées dans la région;
- la quantité d'éléments nutritifs appliqués sur la terre (azote et phosphore);
- si l'exploitant doit obtenir un permis ou un certificat de gestion du fumier;
- la superficie en acres disponible et l'emplacement de l'épandage du fumier;
- le titre d'occupation des terres visées par l'épandage du fumier (location ou propriété);
- s'il existe des contrats ou des ententes d'épandage de fumier, découvrir leur durée et qui est responsable de l'application du fumier;
- vérifier si un agronome détenant une formation professionnelle doit délivrer un certificat pour les plans de gestion du fumier;
- si le promoteur déposera une opposition* visant les terres où le fumier sera épandu;
- le mode d'épandage du fumier;
- le mode de transport du fumier;
- la distance sur laquelle le fumier sera transporté;
- le taux et la fréquence d'application du fumier;



- la convenance des terres pour l'application de fumier (classification des sols, perméabilité, conditions hydrogéologiques dans la région);
- la pente des terres;
- si les résultats des analyses du sol ou des échantillons de sol sont disponibles ou fournis;
- si les résultats des sondages d'essai sont disponibles ou requis pour construire une installation d'entreposage de fumier en terre (cuve à déjections).

** Les oppositions sont des avis émanant de parties qui ne sont pas propriétaires des terres à l'égard desquelles elles revendiquent certains droits ou intérêts. Cette revendication provient habituellement de certaines ententes qui ont été conclues par le propriétaire des terres et la personne qui a déposé l'opposition. Par exemple, de nombreuses personnes ont accordé à Manitoba Hydro le droit d'installer des lignes de transport d'énergie sur leurs terres. Manitoba Hydro enregistrera une opposition pour que toute personne procédant à une recherche de titre soit informée de l'entente conclue avec les propriétaires des terres. Cet avis s'avère tout particulièrement utile pour fournir de l'information aux personnes qui veulent acheter des terres.*

Peut-être souhaitez-vous obtenir la participation d'un ingénieur ou d'un agronome professionnel pour vous aider relativement à certains aspects techniques de la proposition. Vous pourriez également chercher de l'aide professionnelle en vous adressant à votre université locale. La plupart des provinces possèdent des cartes du système canadien de classification des sols qui ont été mises à jour depuis les années 50 et 60, et des cartes des sols et des terrains sont peut-être offertes en ligne par votre ministère provincial de l'Agriculture.

L'agriculture industrielle génère également un taux élevé de mortalité animale pouvant nécessiter l'élaboration d'un plan officiel d'élimination des cadavres d'animaux. Les cadavres d'animaux sont incinérés, compostés, enterrés sur place ou entreposés et transportés à un site d'enfouissement ou à un établissement d'équarrissage.

L'air

Quelles seront les incidences de cette ferme industrielle sur l'air dans la région?

L'agriculture échappe aux normes industrielles de qualité de l'air qui ont été établies dans l'ensemble du pays. Les émissions atmosphériques qui émanent des fermes industrielles peuvent provenir de trois sources principales, soit la cheminée de ventilation des granges, la cuve à déjections et les champs où il y a eu épandage de fumier. En plus des odeurs, les fermes industrielles libèrent dans l'atmosphère de dangereux composés toxiques, comme du sulfure d'hydrogène, de l'ammoniac, du méthane et des composés organiques volatils. La plupart des provinces ont établi des distances de retrait servant de lignes directrices pour construire des fermes industrielles près des résidences et des bâtiments communautaires, mais la recherche démontre que les panaches d'odeurs peuvent voyager sur une distance de plus de cinq kilomètres, selon les conditions atmosphériques. De plus, l'oxyde d'azote et le méthane que dégagent les fermes industrielles sont des gaz à effet de serre puissants qui contribuent aux changements climatiques.



4—Section 7: Évaluer les répercussions potentielles de l'eei sur l'eau, la terre et l'air

Pour évaluer le type d'impact que la ferme industrielle aura sur l'air, examinez les éléments suivants :

- la direction et la vitesse des vents dominants dans la région;
- la fréquence et les manifestations d'inversions d'air;
- si l'installation d'entreposage du fumier sera abritée (de quelle manière);
- si des filtres biologiques seront installés sur les cheminées de la grange;
- si du lisier liquide ou du purin sera injecté dans le sol et mélangé à celui-ci;
- la fréquence à laquelle les granges seront lavées;
- si l'exploitation surveillera ses émissions atmosphériques;
- si d'autres technologies de pointe sont proposées (récupération des gaz biologiques).

Réunir l'information de base

Il est avantageux d'avoir en main des données crédibles décrivant les conditions existantes dans votre région avant le début de la construction de la ferme industrielle. Ainsi, si le projet va de l'avant et que vous subissez des préjudices, vous pourriez peut-être en tenir la ferme industrielle responsable.

Voici certaines choses que vous pourriez faire :

- faire évaluer vos terres;
- faire des analyses de la qualité de l'eau des puits, mares-réservoirs, étangs et ruisseaux sur votre propriété ou obtenir des données sur la qualité de l'eau auprès d'autres personnes de votre région. Le manuel *Putting Factory Farms to the Test* [Garder l'œil sur les fermes industrielles] a été conçu par l'organisme Environmental Defence pour aider les groupes communautaires à surveiller les effets des fermes industrielles locales sur les sources d'eau avoisinantes. Vous pouvez en télécharger une copie à l'adresse <http://www.environmentaldefence.ca/reports/put-factory-farm-to-test.htm>;
- envoyer au promoteur, par l'intermédiaire d'un avocat, un lettre lui faisant part de vos préoccupations et lui demandant comment il compte les résoudre;
- établir à qui incombent les responsabilités environnementales pour chacune des composantes de l'exploitation d'élevage industriel;
- demander qu'un cautionnement de performance environnementale soit fourni comme condition à l'exploitation de la ferme industrielle, pour aider à diminuer les coûts environnementaux prévisibles;
- utiliser les lois d'accès à l'information pour obtenir certains renseignements généraux;
- vérifier les procès-verbaux des anciennes séances du conseil auxquelles le promoteur a assisté.

Pour obtenir de l'aide sur la manière de réunir de l'information de base, vous pouvez communiquer avec les bureaux de la Coalition « Au-delà de l'agriculture industrielle ».





8 Analyser les aspects économiques de l'EEI

Des promesses versus la réalité

Les fermes industrielles promettent aux collectivités les avantages suivants :

- de nouveaux emplois;
- un afflux d'argent à une collectivité pouvant être perçue comme en voie de disparition;
- de meilleurs marchés pour les céréales des agriculteurs;
- plus d'affaires pour les commerces;
- augmentation de la population;
- elles seront des non-pollueurs;
- aucun changement à la qualité de vie.

Toutefois, voici ce qui se produit en réalité :

- les emplois sont souvent limités, à bas salaire et dangereux. Il y a habituellement un fort taux de roulement;
- les matériaux de construction et l'équipement sont achetés à l'extérieur de la région puisque bon nombre de ces régions sont éloignées et peu peuplées, ce qui en retour signifie que les fournitures dont le promoteur a besoin ne peuvent être rapidement disponibles dans la collectivité;
- les aliments pour animaux sont achetés là où ils coûtent le moins cher, habituellement à l'extérieur de la région;
- la population diminue;
- le tourisme en souffre;
- le chômage et la pauvreté augmentent;
- les petites collectivités ont peu de magasins et peu d'occasions d'achat pour absorber les revenus des travailleurs. En conséquence, l'argent quitte la région;
- la valeur des propriétés baisse;
- la charge fiscale que doit supporter la région augmente en raison des coûts environnementaux, des coûts d'infrastructure, des coûts sociaux et de l'appauvrissement des ressources.

Les promoteurs des fermes industrielles ciblent les régions qui ont les caractéristiques suivantes :

- elles sont isolées (petites collectivités);
- elles n'ont pour ainsi dire aucune activité économique, hormis l'agriculture;
- elles disposent de grandes quantités d'eau à faible coût;
- leurs lois environnementales sont inexistantes ou appliquées avec relâchement.

Les fermes industrielles appartiennent habituellement à des investisseurs venus de l'extérieur – et non à des gens de la région. Par conséquent, tout profit dégagé (ou subvention reçue) ne demeure pas dans la collectivité. Le taux d'imposition des fermes industrielles est le même que celui des autres fermes, mais elles utilisent pourtant une proportion beaucoup plus grande de services de la collectivité que ne le fait la ferme familiale. Par exemple, le trafic de camions lourds requis pour livrer les aliments pour animaux et transporter les animaux occasionne des dommages aux routes ainsi que des problèmes de poussière. La ferme industrielle utilise beaucoup d'eau et peut contaminer les sources d'eau locales, mais elle ne paie aucun coût supplémentaire pour les canalisations d'eau ou les installations de traitement de l'eau additionnelles. Les fermes industrielles ont besoin de travailleurs qui ont peut-être des enfants allant à l'école locale, mais leurs taxes scolaires ne sont pas plus élevées que celles de la ferme familiale voisine.

Pour un exposé plus détaillé sur les emplacements que choisissent les fermes industrielles, veuillez lire l'article *Pollution Shopping in Rural America: The myth of economic development in isolated regions* [En quête d'un milieu rural américain à polluer : le mythe du développement économique dans les régions isolées], de William J. Weida. Téléchargez le fichier PDF à l'adresse http://www.factoryfarm.org/docs/Pollution_Shopping_Update.pdf ou le document Word à l'adresse http://www.factoryfarm.org/docs/Pollution_Shopping_Update.doc.

Les emplois dans les fermes industrielles

La promesse d'offrir de l'emploi est l'un des arguments les plus convaincants qu'utilisent les promoteurs d'EEI, spécialement dans les collectivités désertées par les jeunes. Toutefois, le peu d'emplois qui sont offerts par les fermes industrielles sont accompagnés de nombreux problèmes. Ceux-ci découlent en grande partie du fait que les fermes industrielles sont assujetties à des règlements sur le travail moins rigoureux qui ont été conçus au départ pour les fermes familiales et les travailleurs agricoles qu'elles embauchaient. Les fermes industrielles sont des entreprises industrielles, mais leurs travailleurs ne jouissent pas du même niveau de droits et de protection que celui que les autres travailleurs d'usine ont obtenu.

Problèmes de santé au travail

Le travail dans une ferme industrielle est une occupation dangereuse. Les dangers de maladie auxquels sont exposés les employés de porcheries comprennent les infections, l'affection des voies respiratoires supérieures, l'affection des voies respiratoires



inférieures (y compris le syndrome toxique dû aux poussières organiques (ODTS), l'asthme professionnel, la bronchite aiguë ou subaiguë et la maladie pulmonaire obstructive chronique), et la pneumopathie interstitielle. Les risques de blessures auxquelles s'exposent les employés de porcherie comprennent les irritations des yeux, des voies nasales et de la gorge, les lésions traumatiques, la déficience auditive due au bruit, les piqûres de seringues, l'empoisonnement au sulfure d'hydrogène (H₂S), l'empoisonnement au monoxyde de carbone (Co), les maladies infectieuses, l'électrocution, la contrainte thermique et la noyade.

Pourtant, dans de nombreux territoires, les fermes industrielles ne sont pas obligées d'être assurées par la commission des accidents du travail. Ainsi, si un travailleur subit des blessures au travail ou s'il est frappé par une maladie chronique, c'est le système de santé public, le travailleur et sa famille qui devront en assumer les coûts. Le résultat peut être une blessure de longue durée qui empêchera le travailleur de se trouver un autre emploi.

Bas salaire

L'industrie de l'élevage intensif vise uniquement à maximiser la production et à minimiser les coûts. L'un des coûts qui est minimisé est celui de la main-d'œuvre, de sorte que les travailleurs d'EEI ont des salaires peu élevés. Les normes du travail qui s'appliquent à d'autres industries, comme les jours fériés, les heures de travail, etc., ne sont pas nécessairement appliquées dans les fermes industrielles. En outre, les EEI ne sont habituellement pas syndiqués (une seule ferme au Canada s'est dotée d'un syndicat). La combinaison bas salaire/conditions d'emploi médiocres se traduit par un taux de roulement élevé. De nombreuses entreprises doivent embaucher de nouveaux employés à l'étranger, puisque les travailleurs locaux et canadiens peuvent trouver des emplois plus intéressants.



9 Enquêter sur la société en cause

Le système d'élevage intensif est dominé par de puissantes sociétés intégrées verticalement. Si un comité local ou un agriculteur individuel fait la promotion de l'EEI dans votre collectivité, il agit vraisemblablement pour le compte d'une grande société, ou a l'intention d'établir un contrat de production avec celle-ci. Trouvez le nom de l'entreprise qui est concernée par la proposition.

Une fois que vous avez trouvé le nom de la société qui est derrière la proposition d'EEI, cherchez les dossiers financiers, les priorités, hypothèques légales ou droits de rétention, les relevés de titres et les renseignements qui se rapportent à celle-ci. Trouvez les noms de ses investisseurs et administrateurs.

Enquêtez sur les antécédents des investisseurs et de l'exploitant. Trouvez où son situées les autres exploitations du promoteur ainsi que leurs incidences environnementales. Réunissez des preuves de problèmes, comme des photographies et des déclarations signées de voisins immédiats, et présentez-les aux décideurs et aux médias de votre collectivité.

Pour découvrir de l'information sur les sociétés

Documents déposés par la société

Cherchez le nom de la société dans le site du « Système électronique de données, d'analyse et de recherche » (SEDAR) à l'adresse **www.sedar.com**. Ce site fournit aux investisseurs de l'information sur toutes les sociétés cotées en bourse au Canada. Cliquez sur le lien « Profil des sociétés », choisissez la première lettre du nom de la société et faites défiler l'écran vers le bas pour trouver son nom. Cliquez sur le nom de la société, et ensuite sur « Visualisez les documents de cette société ouverte ». Vous trouverez, parmi certains documents de consultation publique utiles, le rapport annuel, le rapport de gestion et tout prospectus pouvant avoir été publié.

Ce ne sont pas toutes les sociétés qui sont inscrites à la cote d'une bourse. Dans le cas des sociétés qui ne sont pas inscrites sur SEDAR, trouvez la province de constitution de la société et cherchez le nom de la société dans le registre des affaires corporatives de la province. La plupart des provinces vous permettent de le faire par Internet, moyennant un coût minime (Voir la section « Ressources provinciales » pour obtenir davantage d'information). Vous pourrez obtenir des renseignements sur l'emplacement du siège social et sur le type de société (à propriétaire

unique, à responsabilité limitée, etc.) en consultant sa fiche descriptive de base. Commandez le relevé annuel de la société pour obtenir plus de détails, comme le nom de tous les administrateurs, une liste des investisseurs et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux.

Examinez les documents de près et cherchez toute information qui pourrait vous servir. Vous voudrez peut-être faire une recherche par Internet sur chacun des administrateurs de la société pour vérifier s'ils ne sont pas associés à d'autres EEI, sociétés ou organismes gouvernementaux.

Pour en savoir plus au sujet des antécédents de la société et de ses administrateurs, vous pouvez chercher des articles mentionnant leur nom. Utilisez les « guillemets » avant et après le nom complet afin que la recherche ne génère pas trop de résultats non pertinents. Vous pouvez vous rendre à votre bibliothèque publique locale ou utiliser le site de celle-ci pour accéder à des bases de données de médias spécialisés pour consulter des articles archivés provenant de sources nombreuses et variées. Demandez au bibliothécaire de vous montrer comment faire. Vous pourriez peut-être utiliser la bibliothèque du cégep de votre collectivité ou de votre université pour accéder à des outils de recherche plus sophistiqués.

Prenez des notes au fil de vos recherches et partagez vos résultats avec les membres de votre groupe et avec vos alliés. Vous êtes en train de tracer un portrait de la société.

Prêts ou priorités, hypothèques légales ou droits de rétention

Trouvez si des priorités, hypothèques légales ou droits de rétention grèvent les biens de la société ou le terrain visé par le projet d'EEI. Chaque province s'est dotée d'un système de recherche de renseignements à cet égard. Vous aurez besoin de certains renseignements précis sur le créancier ou sur le terrain visé afin de mener une recherche efficace. Vous devrez payer des frais minimes pour une telle recherche.

Emprunts ou financement publics

Voyez si la société n'a pas obtenu de prêts gouvernementaux ou une autre forme de financement public, spécialement des fonds ou des prêts qui se rapportent spécifiquement à l'EEI dans votre collectivité. Il existe des programmes de financement du gouvernement fédéral qui sont communs à plusieurs provinces, voire à toutes. Chaque province a ses propres programmes. De plus, certaines municipalités peuvent accorder des subventions ou des prêts au promoteur de l'EEI pour l'encourager à s'établir chez elles. Les « partenariats entre les secteurs public et privé » pour l'aménagement en infrastructure constituent une autre forme de subvention publique octroyée aux EEI dans des situations où le risque (pollution et dépassement des coûts) est assumé par le public et où le bénéfice (profit) est recueilli par la société. Il existe de nombreuses formes de subventions publiques pour le secteur de l'élevage industriel.



Programmes, fonds et prêts fédéraux :

PASCAA

Le Programme pour l'avancement du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire (PASCAA) est un programme doté d'un financement de 240 millions de dollars, sur cinq ans, qui vise à positionner le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Canada à l'avant-garde, de manière à saisir les nouveaux débouchés. Le PASCAA a été lancé en avril 2004, pour succéder au Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR). Voir http://www.agr.gc.ca/acaaf/information/pascaaconseils_f.html pour obtenir le nom des administrateurs des subventions du PASCAA dans votre province.

Avant 2004 - Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR)

Lancé en 1995, le FCADR est l'initiative par laquelle le gouvernement canadien entendait favoriser la croissance à long terme, l'emploi et la compétitivité dans le secteur agricole et agroalimentaire canadien et dans les régions rurales agricoles. Il s'inscrivait dans une politique de changement en offrant des mesures pour aider le secteur à s'adapter aux changements structurels et à tirer parti des possibilités commerciales. Voir http://www.agr.gc.ca/acaaf/card/fcadrinfo_f.html.

Crédit d'impôt fédéral à l'investissement

Déduit de l'impôt fédéral à payer, ce crédit correspond à 10 % de l'investissement net dans l'équipement et les structures mis à contribution pour les activités manufacturières, de transformation, d'exploitation minière, pétrolière, gazière, forestière et agricole, et de pêche. Les crédits d'impôt à l'investissement qui dépassent l'impôt fédéral à payer peuvent être reportés afin de réduire l'impôt fédéral des trois années précédentes, ou encore reportés sur une période maximale de dix années. Ce crédit ne s'applique qu'aux provinces de l'Atlantique et à la région québécoise de la Gaspésie. Voir <http://www.gnb.ca/o398/investment/incentives/index-f.asp>.

Fonds du programme de diversification de l'économie de l'Ouest

Fournit des subventions aux entreprises et aux organismes qui font la promotion du développement économique de l'Ouest du Canada. Voir http://www.wd.gc.ca/default_f.asp

Comment trouver de l'information sur les programmes, les fonds et les prêts provinciaux

Chaque province s'est dotée de programmes destinés à favoriser le développement économique du secteur de l'agriculture. Utilisez l'Internet pour chercher les renseignements suivants :

- programmes de remise de la taxe de vente reliée au bétail;
- programme de partage des coûts d'infrastructure visant les éléments comme les routes ou les installations de traitement des eaux qui seront principalement utilisés par l'EEI;



4—Section 9: Enquêter sur la société en cause

- fonds de capital de risque des travailleurs qui investissent principalement dans les EEI et qui bénéficient d'importantes exonérations fiscales;
- investissements directs dans des EEI;
- programmes d'aide à l'immigration principalement orientés vers la dotation en main-d'œuvre des EEI.

Utilisez l'Internet pour faire des recherches et utilisez des termes comme « bétail » et l'une des expressions suivantes :

crédit d'impôt, encouragement ou incitation à l'investissement, remboursement de taxe, programme d'investissement, aménagement ou développement, incitation axée sur la valeur ajoutée, accroissement de la main-d'œuvre, placement professionnel, création d'emploi.

Cherchez dans les communiqués de presse archivés du gouvernement pour des annonces d'importants prêts, subventions et investissements ponctuels.

Comment trouver de l'information sur les subventions et prêts locaux

- Examinez les anciens procès-verbaux de vos conseils ruraux ou urbains et recherchez toute motion approuvant l'octroi de prêts ou de subventions au promoteur de l'EEI, au comité local agissant pour le compte du promoteur ou à l'agriculteur individuel cherchant à établir un contrat avec la société derrière l'EEI.
- Examinez les anciens procès-verbaux pour y trouver des approbations de propositions d'aménagement d'infrastructure ou d'études de faisabilité qui fourniraient à l'EEI les éléments dont elle a besoin, comme l'alimentation en eau, une route, des installations de traitement des eaux, etc.
- Examinez les anciens procès-verbaux pour trouver des exonérations, des remboursements ou des réductions de taxes accordés au promoteur de l'EEI.





10 Comprendre le cadre juridique

Trouvez les lois, les règlements, les permis et les autres exigences juridiques qui s'appliquent à la proposition, au promoteur et au secteur. Il se peut que les autorités locales et provinciales ne fassent pas preuve de diligence pour s'assurer que le projet d'EEI respecte l'ensemble des mesures prévues. Si vous connaissez bien le cadre juridique, vous serez en mesure d'exiger des autorités et du promoteur que ceux-ci rendent des comptes. Soyez attentif aux éléments suivants :

Règlements locaux

- Trouvez tout règlement local qui s'applique à cette EEI;
- Établissez si l'EEI a été classée dans la catégorie « usage discrétionnaire » ou « usage conditionnel » dans votre région;
- Les résolutions locales ou cantonales;
- Règlements et restrictions locaux;
- Commission de zonage ou d'urbanisme municipale;
- Règlements relatifs au zonage ou à l'utilisation des terres;
- Distance minimale de retrait;
- Plans de développement économique de la collectivité;
- Règlements sur la santé.

Plans de construction et demandes de permis

- Examinez les plans de construction et les demandes de permis du promoteur;
- Faites une recherche de dossiers;
- Arpentage de l'installation projetée par les organismes de conservation gouvernementaux et non gouvernementaux ou par la Commission géologique du Canada;
- Les demandes ou les approbations de permis de construction;
- Toute licence de portée générale ou tout permis d'exploitation (y compris les permis d'évacuation des eaux usées provinciaux ou municipaux).

Permis d'adduction d'eau

- Examinez tous les permis d'adduction d'eau qui ont été délivrés ou qui ont fait l'objet d'une demande;
- L'information concernant les formations aquifères et les régions fragiles;
- Repérez toutes les eaux de surface près des sites d'épandage de fumier;
- L'utilisation projetée de l'eau extraite de votre réserve d'eau;
- L'endroit où l'EEI compte prélever l'eau dont elle aura besoin;
- Un permis d'exploitation hydraulique (si nécessaire).

Lois et règlements provinciaux

- Lois sur la protection de l'environnement;
- Aménagement des bassins versants ou mesures de protection de l'eau de source;
- Les lois sur l'urbanisme et l'aménagement municipal;
- La santé et la sécurité publiques;
- Le droit à l'exploitation agricole ou toute autre loi en matière d'agriculture.

Lois et règlements fédéraux

- Ministère des Pêches et des Océans;
- *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*;
- *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*;
- Inventaire national des rejets de polluants;
- Règlements de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Prenez note que la Coalition « Au-delà de l'agriculture industrielle » en en train de colliger des renseignements détaillés sur le cadre juridique des EEI au Canada. Les résultats seront publiés sous forme de complément au présent guide. Veuillez communiquer avec la Coalition pour obtenir davantage d'information.





11 Utilisez le système juridique

La loi et les tribunaux, ainsi que le système juridique en général, peuvent être utilisés de différentes manières. La section suivante n'a pas pour but de constituer un avis juridique, mais simplement de fournir des pistes de réflexion et de l'information que vous pourriez juger utiles. Si vous souhaitez obtenir un avis juridique, veuillez consulter un avocat.

Les pour et les contre d'un litige

Avant d'intenter une action en justice, il est très important de mûrir soigneusement sa décision et de n'entreprendre cette action que dans le cadre d'une stratégie plus globale. Les batailles juridiques sont coûteuses et exigent un degré d'engagement élevé et ce, pendant une longue période. Malheureusement, les lois et les règlements au Canada qui concernent les exploitations d'élevage intensif sont relativement laxistes, de sorte qu'il faut évaluer les conséquences qui s'ensuivront si vous perdez autant que si vous gagnez votre cause.

Ne fondez pas votre décision d'entreprendre une action en justice sur le sentiment ou la croyance que ce que fait l'EEI est mal, que vous avez raison, et donc que vous devriez gagner. Ayez une discussion franche et exhaustive avec votre conseiller juridique afin d'évaluer si vous avez des chances de gagner. Si votre groupe décide qu'il est logique de vous présenter devant les tribunaux, assurez-vous d'être bien informés et de pouvoir investir le temps, l'argent et l'énergie nécessaires pendant toute la durée de la bataille judiciaire.

Les pour

- Cela peut créer un précédent qui empêchera les futures EEI de commettre cette offense en toute impunité;
- Cela peut arrêter ou retarder l'aménagement de l'EEI tant que les questions juridiques ne sont pas réglées;
- Cela peut montrer à la société contrôlant l'EEI que vous êtes sérieux;
- Cela peut exposer l'EEI à une surveillance accrue du public au fur et à mesure que votre cause accumule les preuves.

Les contre

- Cela peut créer un précédent dommageable si vous perdez, et les autres collectivités auront plus de difficultés à se défendre contre l'offense en question;
- Cela peut être très coûteux et exiger des ressources (tant financières que personnelles) qui auraient pu être affectées à d'autres fins;
- Cela peut exacerber le conflit et, plus tard, rendre plus difficile le rétablissement de relations harmonieuses dans la collectivité;

Il se peut que vous deviez payer les dépens de l'autre partie si vous perdez. Les dépens sont le remboursement des dépenses qui ont dû être engagées pour tenter une action ou pour se défendre. Le tribunal peut accorder les dépens dans le cadre du règlement d'une action en justice. La partie qui perd paie habituellement les dépens de celle qui gagne.

L'embauche d'un avocat

Vous devez tenir compte d'un élément important avant de décider d'intenter une action en justice, qui est de trouver le bon avocat et de payer pour ses services. Il vous faudra payer ses honoraires (les frais qui vous sont facturés pour le travail accompli par l'avocat) ainsi que ses débours (ce que l'avocat a dû payer en votre nom pour tenter l'action). L'avocat peut vous facturer un taux horaire (attendez-vous à payer de 200 \$ à 400 \$ de l'heure) ou des honoraires fixes, ou encore il ou elle peut vous demander des honoraires conditionnels (un pourcentage du règlement, payable seulement si vous gagnez).

Pour trouver un avocat, contactez le Barreau de votre province, ainsi que tout organisme d'intérêt public ou groupe spécialisé en droit de l'environnement qui exerce ses activités dans votre province (Voir la section « Ressources provinciales » pour y trouver une liste des groupes en droit d'intérêt public de votre province). Certains cabinets privés acceptent de faire du travail bénévole, à titre de service public.

Lorsque vous travaillez avec un avocat, il est important que vos communications soient très explicites et ciblées. Le groupe doit se doter d'un processus de prises de décision très clair pour pouvoir donner efficacement des instructions à l'avocat. Une relation mutuellement respectueuse qui reconnaît l'expertise et les intérêts de l'avocat et du client sera un atout déterminant dans le cadre de toute action en justice.

Poursuites pour nuisance et la loi relative au « droit d'exploitation agricole »

Chaque province au Canada a adopté depuis 1996 une législation concernant le « droit d'exploitation agricole ». Ces lois sont apparemment conçues pour protéger les fermes et les fermiers contre les poursuites pour nuisance en raison de l'incompatibilité de leurs pratiques avec les nouvelles activités non agricoles, comme les lotissements et les activités récréatives urbaines. Cependant, elles sont également utilisées pour permettre aux EEI d'esquiver leurs responsabilités en matière de nuisance. Les EEI sont protégées des poursuites pour nuisance si elles utilisent des « pratiques agricoles généralement acceptées ». Dans certaines provinces, le seul fait de définir ses activités de la sorte est tout ce dont l'EEI a besoin pour se dérober à ses responsabilités en matière de nuisance. Au Manitoba et en Ontario, l'exploitant d'une EEI qui ne respecte pas les exigences des autres lois pertinentes, comme les règlements municipaux et les lois sur l'environnement, pourrait être considéré comme exerçant ses activités en



dehors des pratiques acceptées, et voir sa responsabilité engagée au titre de nuisance. Dans chaque province, il incombe au voisin qui dépose la plainte de prouver que l'EEI n'applique pas des pratiques agricoles généralement acceptées. La procédure visant à établir si une EEI respecte ou non les critères du droit à l'exploitation agricole varie d'une province à l'autre. Certaines ont prévu un processus de médiation, tandis que d'autres ont adopté un processus quasi-judiciaire.

Responsabilité absolue

L'arrêt *Rylands c. Fletcher* est le précédent qui est souvent cité en common law pour certains cas de responsabilité. Pour que cet arrêt s'applique, il doit y avoir eu pénétration sur le terrain (comme un déversement) et ce, en conséquence des actions du défendeur (ou de son inaction), causant des dommages, et le demandeur doit posséder la propriété en question (ou détenir une participation dans celle-ci). L'arrêt *Rylands v. Fletcher* ne s'appliquera pas si le tribunal juge que l'utilisation du terrain en question est trop susceptible d'être perturbée.

Conflit d'intérêts

Les fonctionnaires doivent divulguer tout conflit d'intérêts pouvant les concerner et se retirer de tout débat et s'abstenir de voter sur toute question au sujet desquels ils sont en conflit d'intérêts. Par conflit d'intérêts, on entend habituellement un intérêt pécuniaire personnel (argent) qu'un particulier ou un membre de sa famille immédiate peut obtenir à l'issue d'une décision à laquelle elle a participé. Si vous soupçonnez qu'un représentant élu, une personne désignée par le gouvernement ou un fonctionnaire qui participe au processus de prise de décision concernant une proposition d'EEI peut être en conflit d'intérêts, allez vérifier les politiques, les règles ou les règlements qui s'appliquent aux fonctions ou au mandat de cette personne. S'il y a effectivement conflit d'intérêts, les décisions qui auront été prises pourraient être invalidées par les tribunaux.

Loi sur les pêches

La Loi sur les pêches et le Code criminel du Canada prévoient qu'une partie privée peut porter des accusations criminelles contre un autre particulier ou société si elle a des motifs raisonnables et probables de croire que la personne ou la société en question détériore et détruit l'habitat du poisson ou dépose des substances nocives dans les eaux fréquentées par le poisson.



Les « ASPAP »

Une « action stratégique contre la participation aux affaires publiques », ou une action dite ASPAP [Strategic Lawsuit Against Public Participation, ou SLAPP], est une poursuite déposée contre un particulier qui lutte contre une société ou qui parle publiquement contre une entreprise. Il s'agit d'une tentative de la société visant à réduire au silence les personnes qui critiquent les activités de la société ou qui essaient de la tenir responsable de certains actes préjudiciables. Le Sierra Legal Defense Fund a répertorié les caractéristiques suivantes qui permettent de qualifier une poursuite d'ASPAP :

- Le demandeur est habituellement une moyenne ou une grande entreprise.
- La poursuite réclame une somme énorme au titre des dommages-intérêts et sollicite habituellement une injonction.
- Le défendeur a obtenu un certain succès en essayant d'influencer les politiques du gouvernement ou la perception du public, et la question en est une d'intérêt ou de préoccupation public.

Les ASPAP peuvent être très efficaces – bon nombre de personnes craignent la menace d'une poursuite et ne parleront pas contre une société, même si celle-ci viole la loi. Une des ASPAP les plus connues des dernières années est la poursuite instituée par la Cattlemen's Association contre Oprah Winfrey relativement à ses déclarations sur le bœuf (Mme Winfrey a gagné).

La meilleure façon de vous prémunir contre les ASPAP est de toujours veiller à bien établir les faits avant de faire une déclaration. De plus, évitez de vous livrer à des attaques personnelles et de faire des déclarations publiques que vous n'êtes pas en mesure d'étayer. Finalement, soyez conscient que les ASPAP ont pour but de vous faire taire – ceux qui déposent une telle poursuite ne le font pas pour gagner devant les tribunaux. Ils espèrent plutôt que la perspective de devoir déployer tant d'énergie et d'argent pour vous défendre vous dissuaderont de parler. Si vous vous retrouvez quand même aux prises avec une ASPAP, sachez que vous pouvez obtenir de l'aide. Pour des renseignements détaillés sur la marche à suivre, veuillez lire le guide de survie des victimes d'ASPAP intitulé *Survival Guide for SLAPP Victims* à l'adresse www.casp.net/survival.html

Outils juridiques à la portée des groupes de citoyens

La section suivante répertorie divers outils juridiques dont vous pouvez vous servir.

(Note : Les renseignements qui suivent sont extraits du document intitulé *Legal Toolkit Options, Strategies and Tactics for Environmental Groups* [Trousse d'outils juridiques - Choix, stratégies et tactiques à la portée des groupes environnementaux] offert par le Sierra Legal Defence Fund).



Poursuites civiles

Une poursuite civile est une poursuite instituée par un demandeur contre un défendeur dans une multitude de domaines, y compris en matière de nuisance, de négligence et de violation de propriété. Elle est habituellement fondée sur une « action » (une déclaration ou demande introductive d'instance) ou sur une « demande » ou une « requête » (avis de demande ou de requête). Le demandeur (c'est-à-dire, vous) doit établir le bien-fondé de tous les éléments de la réclamation, y compris la perte ou le préjudice personnel, l'interférence avec les droits de propriété ou certains autres dommages particuliers. Selon la nature de la réclamation, celle-ci pourra être fondée sur un témoignage oral ou une preuve par affidavit (déclaration sous serment). Soyez attentif aux délais de prescription, qui sont en fait les dates d'expiration de votre poursuite.

Requêtes en révision

Une requête de révision est une contestation judiciaire formulée par un demandeur à l'encontre d'un défendeur, et qui vise la reconsidération d'actions ou de décisions prises par des représentants du gouvernement. Cette procédure est presque toujours menée par voie d'affidavit. Deux principaux motifs justifient la présentation d'une telle requête : l'illégalité de la décision (celle-ci a été rendue sans que le tribunal ait la compétence pour le faire ou il y a eu abus du pouvoir discrétionnaire) et le caractère inéquitable de la procédure (les étapes n'ont pas été suivies, irrégularités au sujet des avis, etc.)

Le tribunal n'acceptera que la preuve qui figure au « dossier », et celle-ci inclut la preuve examinée par le représentant du gouvernement avant qu'il ne rende la décision que vous souhaitez faire réviser. Cela signifie donc que vous devez fournir la preuve avant qu'une décision ne soit rendue afin qu'elle puisse être présentée de manière légitime devant les tribunaux.

Recours collectifs

Le Québec, la Colombie-Britannique, la Saskatchewan, le Manitoba et Terre-Neuve-et-Labrador possèdent actuellement des lois en matière de recours collectif. Un recours collectif est une procédure civile intentée par un groupe ou une catégorie de demandeurs contre un ou plusieurs défendeurs. Vérifiez la législation de votre province pour obtenir davantage d'information. Les personnes inscrites au recours collectif font automatiquement partie du recours à moins qu'elles ne choisissent de ne pas y participer, et aucuns dépens ne seront adjugés dans le cadre d'un recours collectif à moins qu'il n'y ait eu inconduite de la part d'une des parties ou que la non-adjudication des dépens ne cause une injustice à la partie ayant obtenu gain de cause.

Interventions

Si un groupe ou une personne estime qu'il pourrait apporter une contribution utile à une cause, il peut devenir un intervenant dans le cadre d'une poursuite intentée par quelqu'un d'autre, avec la permission du tribunal. Le demandeur du statut d'intervenant doit avoir un intérêt dans l'issue de l'instance et être en mesure d'apporter une contribution utile ou d'offrir un point de vue différent de celui des parties.

Injonctions

Une injonction est une ordonnance du tribunal qui interdit à une partie de faire tel ou tel acte ou qui la force à réparer quelque chose. Il n'est PAS possible de demander une injonction contre la Couronne, mais une injonction provisoire ou interlocutoire peut être obtenue contre un agent de la Couronne, y compris un ministre. On peut également demander une injonction si la Couronne ou l'agent agit inconstitutionnellement. Sachez toutefois que le demandeur d'une injonction interlocutoire peut être tenu de fournir un engagement (c.-à-d. accepter de payer au défendeur les dépens afférents à l'injonction s'il perd).

Jugements déclaratoires

Un jugement déclaratoire est une déclaration faite par le tribunal qui précise un statut juridique ou des droits reconnus par la loi. S'il n'est pas possible d'obtenir le prononcé d'une injonction contre la Couronne, on peut toutefois demander une mesure de déclaration réparatoire.

Preuve

Les règles de preuve régissent le genre de preuve qui est admissible ainsi que la manière de prouver les faits. Les règles varient en fonction du type d'action juridique. Lorsque vous réunissez les éléments de preuve et que vous présentez ceux-ci, vous devez savoir exactement quels sont les faits qu'il vous faut prouver et la manière dont vous devez vous y prendre pour les prouver.

Qualité pour agir

La qualité pour agir est le droit légal d'instituer une poursuite. Pour décider si le demandeur possède la qualité pour agir dans l'intérêt public, il existe un test en trois étapes :

- La nature de la question en litige est-elle sérieuse?
- La personne demandant la qualité pour agir est-elle directement touchée par la question ou a-t-elle un intérêt réel dans celle-ci?
- Existe-t-il d'autres moyens raisonnables de traiter de la question devant le tribunal?

Médiation

La médiation est un processus de prise de décision privé et consensuel par lequel une personne impartiale (le médiateur) aide les personnes en conflit à résoudre leurs problèmes. Selon la province, la médiation peut ou non être obligatoire.

Poursuites privées et poursuites intentées par le ministère public (la Couronne)

Si vous apprenez qu'une infraction a été commise, vous avez le choix d'en informer la Couronne et de la laisser décider d'entreprendre elle-même une poursuite ou de poursuivre vous-même les auteurs de l'infraction. Une poursuite privée est une action en justice intentée devant un tribunal criminel par un particulier (par opposition à un représentant du gouvernement).

Pour soutenir une accusation criminelle, vous devez observer une infraction, parler à d'autres témoins et recueillir les éléments de preuve (qui, quoi, quand et où) et faire une déclaration sous serment devant un juge de paix. Vous devez avoir des motifs raisonnables de croire que l'accusé a commis l'infraction. Toute personne au Canada a le droit de faire une déclaration sous serment en vue d'entreprendre une poursuite. Le procureur général peut intervenir et suspendre (arrêter) votre poursuite. Pour plus de renseignements sur les poursuites privées, voir l'ouvrage *Enforcing Environmental Law: A Guide to Private Prosecution* [Faire appliquer les lois environnementales : guide pour instituer des poursuites privées], de James S. Mallet, (Edmonton: Environmental Law Centre, 2004).

Les poursuites privées comportent certains avantages : vous n'avez pas besoin de la qualité pour agir, vous n'attendez pas après le gouvernement et vous pourriez avoir droit à une partie de la sanction pécuniaire. Toutefois, le procureur général peut intervenir pour retirer l'accusation ou suspendre la poursuite, et il pourrait être difficile d'obtenir des témoignages d'experts.

Lorsque le procureur général est celui qui intente la poursuite, son ministère a accès à des enquêteurs experts, la preuve d'intention n'est pas requise en ce qui touche les infractions contre le bien-être public et les causes instituées par le ministère intéressent habituellement le public et les médias. Toutefois, les poursuites intentées par le ministère public nécessitent une preuve au-delà de tout doute raisonnable de la commission de l'infraction ainsi que la preuve d'un manque de diligence et l'autre partie n'est pas tenue de témoigner.

Dispositions juridiques non contraignantes

“Peut être utilisées simultanément aux procédures intentées devant les tribunaux, ou en remplacement de celles-ci

Accès à l'information

Les lois sur la liberté d'accès à l'information constituent un outil permettant d'accéder à des documents gouvernementaux. La législation en la matière s'applique aux trois paliers de gouvernement. Pour le gouvernement fédéral, reportez-vous à la *Loi sur l'accès à l'information*



ainsi qu'à leur page Web sur l'accès à l'information, à l'adresse <http://canada.justice.gc.ca/fr/ps/atip/index.html>. Veuillez consulter la section sur les ressources provinciales, où vous trouverez des liens menant au processus d'accès à l'information de votre province.

Pour faire une demande, écrivez une lettre ou remplissez le formulaire approprié que vous ferez parvenir à l'organisme gouvernemental titulaire de l'information que vous souhaitez obtenir. Vérifiez si des droits de demande sont exigibles. Évitez d'être trop général ou évasif. Dirigez le gouvernement vers le genre de documents précis que vous recherchez. Le coordonnateur de l'accès à l'information dispose d'un délai de 30 jours pour vous répondre. Si vous n'avez obtenu aucune réponse une fois ce délai expiré, votre demande est réputée être refusée. Le coordonnateur de l'accès à l'information peut demander une prolongation s'il fournit un avis écrit et les motifs justifiant la prolongation. S'il peut donner suite à la demande, il enverra une estimation des frais et vous informera du dépôt exigé (50 % des frais). Les frais peuvent être annulés dans certaines situations, comme en cas de difficulté financière ou si l'information favorisera la santé et la sécurité publiques. Si vous faites une demande d'annulation de frais, vous devrez prouver vos affirmations.

Si le coordonnateur refuse votre demande, il doit fournir par écrit les raisons de son refus. Certains documents, comme les documents du cabinet, les documents portant sur l'application de loi ou la sécurité nationale et les documents protégés par le secret professionnel sont exonérés de l'application de la loi sur l'accès à l'information et ne seront pas rendus publics.

Si vous le souhaitez, vous pouvez en appeler de la décision. Chaque province dispose de son propre ensemble de règles en matière d'appel des décisions du bureau d'accès à l'information. Un délai est habituellement fixé pour demander la révision d'une décision. Vous aurez le droit de présenter vos observations au fonctionnaire responsable. Celui-ci présentera son rapport à la personne en charge de l'organisme gouvernemental pertinent qui décidera si des mesures seront prises. Si vous n'êtes pas satisfait de l'enquête et de la révision de la décision, vous disposez d'un certain nombre de jours pour décider si vous souhaitez en appeler de la décision devant la Cour d'appel.

Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE)

La LCEE s'applique lorsqu'un ouvrage ou une activité concrète est proposé et que le gouvernement fédéral y est partie d'une manière ou d'une autre. Par exemple, le promoteur peut être un organisme fédéral, ou le projet peut nécessiter un permis fédéral, avoir reçu une subvention du gouvernement fédéral ou être situé sur un territoire domanial (de la couronne). La LCEE exige que le gouvernement fédéral procède à l'examen. Il existe trois sortes d'examen : l'examen préalable (98,5 % des EIE), l'étude approfondie (1,4 %), et l'examen par une commission (0,1 %). La participation du public est obligatoire dans le cas de l'étude approfondie et de l'examen par une commission, mais est discrétionnaire pour ce qui est de l'examen préalable. Tenez-vous à jour en allant vérifier le Registre canadien d'évaluation environnementale à l'adresse :

www.ceaa.gc.ca/050/index_e.cfm



Réforme du droit

La réforme du droit vise à tenter de convaincre les gouvernements de changer la loi. Vous pouvez participer à la réforme du droit en formulant des commentaires dans le cadre du processus législatif (par exemple, soumettez un mémoire écrit ou un témoignage oral devant un comité législatif), en répondant au processus de consultation public ou en proposant une nouvelle loi en vertu de la Loi sur le vérificateur général fédérale

Pétition

Préparez une pétition en vertu de la Loi sur le vérificateur général fédérale (commissaire à l'environnement et au développement durable) et demandez qu'une enquête soit menée par un ministère particulier. Voir à l'adresse http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/cesd_cedd.nsf/html/menu7_f.html pour plus de détails.

Enquête

Demandez l'ouverture d'une enquête par le ministre fédéral de l'Environnement en vertu de l'article 17 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*. (Veuillez noter que l'enquête doit être limitée aux infractions à la LCPE.)

Lois internationales

La Commission de coopération environnementale a été créée par le Canada, le Mexique et les États-Unis en vertu de l'*Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement* (ANACDE) (un accord parallèle de l'ALÉNA). La CCE a pour mandat de favoriser la coopération sur les questions environnementales et de superviser l'application des lois environnementales par les parties à l'ALÉNA.

Le Secrétariat est un organisme indépendant relevant de la CCE. L'article 14 de l'ANACDE permet aux citoyens de communiquer par écrit avec la CCE pour l'informer qu'une partie omet d'assurer l'application de sa législation nationale sur l'environnement.





Liste de vérification à l'usage de la collectivité

Servez-vous de cette liste de vérification à l'usage de la collectivité pour vous assurer que votre groupe accomplit les tâches essentielles qui sont nécessaires pour affronter avec succès une ferme industrielle. Il se peut que des contraintes de temps empêchent de consacrer autant de temps que vous l'auriez souhaité à chaque élément de la liste. Pour obtenir des renseignements plus détaillés sur chacun de ces points, veuillez consulter le Guide à l'intention de la collectivité qui est offert en ligne à l'adresse <http://www.guideducitojen.ca> ou vous adresser au bureau de la Coalition « Au-delà de l'agriculture industrielle » (numéro de téléphone : 1-877-955-6454).

✓ Informez-vous sur les exploitations d'élevage intensif

- Commencez par vous renseigner vous-même. Lisez les sections pertinentes du guide à l'intention de la collectivité;
- Obtenez une copie de la demande et des règlements administratifs de votre région qui se rapportent aux exploitations d'élevage intensif.

Recherche

- Voir www.beyondfactoryfarming.org;
- Appelez le bureau de la Coalition « Au-delà de l'agriculture industrielle » pour obtenir de la documentation, au numéro 1-877-955-6454;
- Prenez note des dates ainsi que des conversations que vous pouvez avoir;
- Découvrez qui (le palier gouvernemental, l'organisme) possède le pouvoir de décision concernant cette EEI;
- Ayez une perspective positive lorsque vous proposez des solutions de rechange à l'agriculture industrielle;
- Renseignez-vous et renseignez les membres de votre collectivité sur les solutions viables à l'agriculture industrielle.

✓ Organisez-vous

- Créez un groupe et donnez-vous un nom à connotation positive;
- Assurez-vous que le nom de votre groupe figure toujours sur les documents d'information publics, comme les dépliants ou les affiches;
- Confiez des responsabilités, y compris celles de porte-parole, de membres de la direction (trésorier, secrétaire, etc.) et de recherchiste;
- Ouvrez un compte bancaire;
- Élaborez un système pour gérer les finances et les dépenses.

Veillez à la bonne marche des affaires

- Établissez une date de réunion périodique;
- Décidez si vous voulez vous constituer en société;
- Mettez en place un système vous permettant de tenir des dossiers avec précision;
- Élaborez un plan d'action global;
- Dressez un calendrier détaillé qui vous permettra de prévoir et de planifier en conséquence;
- Souvenez-vous de fêter vos succès, de partager la charge de travail et de prévoir des moments pour vous amuser afin d'éviter l'épuisement.

✓ Organisez votre collectivité

Avant chaque réunion

- Rédigez un ordre du jour;
- Faites de la publicité ou invitez des gens.

Élaborez une stratégie de communication, d'action sociale et d'interaction avec les médias

Communiquez pour faire passer votre message et pour rallier plus de gens à vos idées. Voici quelques moyens d'y parvenir :

- Organisez une séance d'information publique pour sensibiliser la population;
- Invitez des représentants de l'autorité publique;
- Enregistrez vos réunions sur bande vidéo;
- Désignez quelqu'un qui agira à titre de président de la réunion. La personne désignée ne doit pas craindre de rappeler quiconque à l'ordre. Il est possible de formuler des opinions et de poser des questions, dans la mesure où le ton n'est pas agressif;
- Nouez des relations avec des alliés et travaillez avec eux;
- Rédigez une pétition;
- Formez des coalitions avec des collectivités environnantes pouvant déjà avoir été confrontées au même problème que vous;
- Créez un dépliant ou une brochure;
- Établissez votre propre liste de diffusion;
- Créez un site Web;
- Recueillez des témoignages;
- Organisez des réunions avec des représentants de l'autorité locale;
- Transmettez aux représentants de l'autorité locale des lettres dans lesquelles vous leur faites part de vos préoccupations (conservez des copies de tout ce que vous distribuez).

Levée de fonds

- Discutez des questions d'argent : de combien avez-vous besoin et pourquoi;
- Décidez du genre de levée de fonds que vous allez entreprendre;
- Présentez des demandes de subvention.

✓ La presse et les médias

- Élaborez une stratégie d'interaction avec les médias;
- Bâissez des relations avec les journalistes et les rédacteurs;
- Apprenez comment écrire et distribuer des communiqués de presse;
- Écrivez des lettres au courrier du lecteur et des éditoriaux – Faites connaître vos opinions!

✓ Disséquez la proposition d'EEL

Recueillez de l'information sur la région, le projet proposé et les règlements administratifs et autres qui s'y appliquent.

Sources locales :

- Bureau d'enregistrement des titres fonciers;
- Examinez les procès-verbaux du conseil de toutes les réunions tenues avec les promoteurs;
- Les règlements administratifs et les résolutions de la municipalité, du comté, de l'arrondissement municipal, du district d'aménagement ou de la commission de zonage qui portent sur les éléments suivant :
 - aménagement,
 - zonage,
 - santé,
 - gestion du fumier,
 - octroi de permis aux EEL,
 - protection de l'environnement.

Sources provinciales :

- Ministère de la Santé ou Bureau du médecin hygiéniste en chef (provincial);
- Ministère de l'Environnement;
- Ministère des Ressources naturelles;
- Ministère de l'Industrie;
- Ministère de la conservation/aménagement des eaux;
- Ministère de l'Agriculture;
- Office des districts de conservation ou régies des bassins hydrographiques.

Sources fédérales :

Le gouvernement fédéral n'exerce actuellement qu'une surveillance limitée de l'implantation des EEL, mais de nombreux organismes gouvernementaux parmi ceux qui figurent ci-dessous vous fourniront des documents techniques et de recherche.

- Institut national de recherche sur les eaux <http://www.nwri.ca/>;
- Commission géologique du Canada <http://gsc.nrcan.gc.ca/>;
- Environnement Canada <http://www.ec.gc.ca/>;
- Ministère des Pêches et des Océans <http://www.dfo-mpo.gc.ca/>;

4—Liste de vérification à l'usage de la collectivité

- Ressources naturelles Canada www.nrcan-rncan.gc.ca/;
- Conseil national de recherches Canada <http://www.nrc-cnrc.gc.ca/>;
- Agriculture et Agroalimentaire Canada www.agr.gc.ca/;
- Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP)
<http://www.agr.gc.ca/pfra/>;
- Agence canadienne d'inspection des aliments <http://www.inspection.gc.ca/>;
- Agence canadienne d'évaluation environnementale /Registre canadien d'évaluation
environnementale <http://www.ceaa-acee.gc.ca/>;
- Agence de la santé publique du Canada www.phac-aspc.gc.ca/;
- Statistique Canada <http://www.statcan.ca/start.html>.

Information logistique et générale

Recueillez de l'information concernant l'évaluation des répercussions économiques, politiques, environnementales et sociales, de même que celles sur la santé que ce projet pourrait avoir dans votre région. Voici certains points à examiner :

- le promoteur du projet;
- le genre d'installations (porcherie, ferme laitière, poulailler etc.);
- le nombre d'animaux projetés à l'installation;
- la municipalité ou le comté où la facilité proposée souhaite s'installer;
- la structure de l'administration locale.

Géographie environnante

- la ville ou le village le plus près et la population actuelle;
- l'emplacement de l'autoroute la plus près;
- l'emplacement du chemin de fer le plus près;
- l'emplacement du silo à céréales le plus près;
- Répertoirez les entités environnantes qui seront touchées par l'EEL, y compris les résidences, les commerces établis, les écoles, les garderies, les centres d'hébergement et de soins de longue durée, les églises et les sites touristiques, y compris les parcs, les aires de loisir, les lieux de baignade et les zones de pêche;
- L'hôpital le plus près.

✓ **Évaluez les répercussions potentielles de l'EEL sur l'eau, la terre et l'air**

L'eau

Établissez, situez et décrivez les éléments suivants :

- tous les plans d'eau de surface qui se trouvent près des zones d'épandage de fumier et des emplacements d'entreposage de fumier;
- le cours d'eau intermittent et la tranchée de drainage les plus près;

- les plans d'eau de surface en aval pouvant être perturbés par l'application excessive d'éléments nutritifs;
- la possibilité d'inondation de la zone pendant des pluies abondantes ou l'écoulement printanier;
- les sources d'eau potable à proximité (puits et eaux de surface);
- les puits abandonnés ou non obturés sur le site ou les terres devant faire l'objet d'épandage de fumier;
- les dolines, les sites d'exploitation minière ou les gravières dans les environs;
- l'information sur les nappes aquifères (débit, qualité de l'eau, direction d'écoulement, régions d'alimentation);
- les plans de protection d'eau de source dans la région ou pour celle-ci;
- les terres humides protégées par la Convention de Ramsar de l'ONU ou la législation provinciale (http://www.cws-scf.ec.gc.ca/publications/habitat/ramconv/where_f.cfm);
- les terres humides qui peuvent avoir besoin de protection;
- l'information sur les zones fragiles (ou les zones de contrôle de la pollution);
- le type d'installation d'entreposage de fumier (en terre avec un revêtement en argile, en terre avec un revêtement synthétique, de surface, pile de compost);
- vérifier si des puits de surveillance de la qualité de l'eau sont installés;
- la source de l'eau utilisée pour laver les bâtiments ou abreuver le bétail;
- le caractère satisfaisant (ou insatisfaisant) de l'approvisionnement en eau pour le projet;
- les licences d'utilisation de l'eau ou les permis d'adduction d'eau requis ou délivrés;
- les activités d'aménagement des bassins d'eau dans la région.

La terre

Établissez, situez et décrivez les éléments suivants :

- le plan de gestion des éléments nutritifs (fumier) du promoteur;
- le genre de récoltes qui sont cultivées dans la région;
- la quantité d'éléments nutritifs qui sera appliquée sur la terre (azote et phosphore);
- si l'exploitant doit obtenir un permis ou un certificat de gestion du fumier;
- la superficie en acres et l'emplacement de l'épandage du fumier;
- le titre d'occupation des terres visées pour l'épandage du fumier (location ou propriété);
- s'il existe des contrats ou des ententes d'épandage de fumier, leur durée et qui est responsable de l'application du fumier;
- si un agronome détenant une formation professionnelle doit délivrer un certificat pour les plans de gestion du fumier;
- le mode d'épandage du fumier;
- le mode de transport du fumier, et sur quelle distance;
- la concentration par acre et la fréquence annuelle d'application du fumier;

6—Liste de vérification à l'usage de la collectivité

- la convenance des terres pour l'application de fumier (classification des sols, perméabilité, conditions hydrogéologiques dans la région);
- la pente des terres;
- les résultats des analyses du sol ou des échantillons de sol;
- les résultats des sondages d'essai provenant de l'évaluation géophysique du projet d'installation d'entreposage de fumier en terre.

L'Air

Établissez, situez et décrivez les éléments suivants :

- la direction et la vitesse des vents dominants dans la région;
- la fréquence et les manifestations d'inversions d'air;
- le genre d'abri (s'il y a lieu) devant être utilisé à l'installation d'entreposage du fumier;
- si des filtres biologiques seront installés sur les cheminées de la grange;
- si du lisier liquide ou du purin sera injecté dans le sol et mélangé à celui-ci;
- la fréquence à laquelle les granges seront lavées;
- si l'exploitation surveillera ses émissions atmosphériques et, le cas échéant, par qui et comment les résultats seront-ils rapportés;
- si d'autres technologies de pointe sont proposées (comme la récupération des gaz biologiques).

Recueillez de l'information de base :

Connaissez les conditions « d'avant » advenant le cas où le projet d'EEI se concrétise. Ainsi, vous pourrez documenter les changements (les dommages) que la ferme industrielle causera. Voici certaines choses que vous pourriez faire :

- faire évaluer vos terres;
- faire des analyses de la qualité de l'eau des puits, mares-réservoirs, étangs et ruisseaux sur votre propriété ou obtenir des données sur la qualité de l'eau auprès d'autres personnes vivant dans le voisinage;
- envoyer au promoteur, par l'intermédiaire d'un avocat, une lettre lui faisant part de vos préoccupations et lui demandant comment il compte les résoudre;
- établir à qui incombent les responsabilités environnementales pour chacune des composantes de l'exploitation d'élevage industriel;
- demander qu'un cautionnement de performance environnementale soit fourni comme condition à l'exploitation de la ferme industrielle, pour aider à diminuer les coûts environnementaux prévisibles;
- utiliser les lois d'accès à l'information pour obtenir certains renseignements;
- vérifier les ressources cartographiques comme Un profil géographique de la production de fumier au Canada à l'adresse <http://www.statcan.ca/francais/fre epub/16F0025XIB/16F0025XIB2000001.html>, ou Google Maps, à l'adresse <http://maps.google.com/> et une carte des très grandes fermes au Canada à l'adresse <http://atlas.nrcan.gc.ca/site/francais/maps/economic/agriculture/agriculture2001/largefarmcan>.

✓ Analysez les aspects économiques de l'EEI

Répercussions économiques :

- L'exploitant proposé promet-il que l'EEI procurera des avantages économiques à la région, et, le cas échéant, de quels avantages s'agit-il et sont-ils crédibles?
- L'exploitant proposé promet-il que l'EEI achètera localement les aliments pour animaux, les biens et les services dont il aura besoin, et, le cas échéant, comment ces promesses se comparent-elles aux antécédents du promoteur dans d'autres collectivités?
- Quels salaires et quelles conditions de travail promet-on, et sont-ils acceptables pour les travailleurs locaux?
- L'EEI doit-elle se conformer aux normes du travail provinciales?
- L'EEI est-elle obligée d'être assurée par la commission des accidents du travail?
- Quel est le taux d'imposition de l'EEI?
- Quels coûts additionnels la collectivité devrait-elle assumer par suite de l'implantation de l'EEI?

Renseignements sur l'entreprise :

- Trouvez quelle société est derrière la proposition;
- Cherchez le nom de la société sur www.SEDAR.com ou dans le registre des affaires corporatives de votre province;
- Faites une recherche par Internet sur les propriétaires de la société pour vérifier leurs antécédents;
- Trouvez si des emprunts ou des priorités ou hypothèques légales ou droits de rétention grèvent les biens de la société;
- Trouvez si la société a obtenu des prêts ou des subventions, particulièrement de sources publiques, y compris :
 - des subventions, des prêts ou des incitatifs fiscaux du gouvernement provincial;
 - des subventions, des prêts ou des incitatifs fiscaux du gouvernement fédéral;
 - des subventions ou des abattements de taxes accordés par la municipalité.

✓ Cadre juridique

Trouvez les lois, les règlements, les permis et les autres exigences juridiques qui s'appliquent à la proposition.

Règlements locaux

- Résolutions locales ou de comté;
- Règlements et restrictions locaux;
- Relevés de la commission d'urbanisme municipale;

8—Liste de vérification à l'usage de la collectivité

- Règlements administratifs en matière de zonage et d'utilisation des terres;
- Établissez si l'EEI est dans la catégorie « usage discrétionnaire » ou « usage conditionnel » dans votre région;
- Distance minimale de retrait;
- Plans de développement économique de la collectivité;
- Règlements sur la santé;
- Examinez les plans de construction et les demandes de permis du promoteur;
- Recherche de dossier;
- Arpentage de l'installation projetée par les organismes de conservation gouvernementaux et non gouvernementaux ou par la Commission géologique du Canada;
- Demandes ou approbations de permis de construction;
- Permis d'exploitation ou autres.

Permis d'adduction d'eau

- Examinez tous les permis d'adduction d'eau qui ont été délivrés ou qui ont fait l'objet d'une demande;
- Vérifiez si l'installation projetée d'utiliser l'eau de votre réserve d'eau.

Lois, règlements et politiques provinciaux

- Lois sur la protection de l'environnement;
- Aménagement des bassins versants ou mesures de protection de l'eau de source;
- Lois sur l'urbanisme et l'aménagement municipal;
- Mesures de santé et de sécurité publiques;
- Le droit à l'exploitation agricole ou toute autre loi en matière d'agriculture.

Lois et règlements fédéraux

- Loi sur les pêches;*
- Loi canadienne sur la protection de l'environnement;*
- Loi canadienne sur l'évaluation environnementale;*
- Inventaire national des rejets de polluants;
- Règlements de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

✓ **Comprenez et utilisez la loi**

- Utilisez la Loi sur l'accès à l'information pour obtenir de l'information si toutes les autres avenues sont bloquées;
- Avant d'entreprendre une action en justice, pesez soigneusement les pour et les contre d'un litige;
- Étudiez la section « Utilisez le système juridique » du guide du citoyen.